

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

Vol. XLI.

MONTREAL, VENDREDI, 22 JANVIER 1869.

No. 4.

Parmi les souvenirs du Canada que Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Montréal est chargé de remettre à Sa Sainteté, en témoignage de l'affectueuse vénération que le Canada entretient pour le chef de l'Eglise, il en est un qui devra être particulièrement agréable au Roi-Pontife. C'est une copie du livre de M. de Bellefeuille sur le mouvement des Zouaves pontificaux en Canada. La reliure de l'ouvrage a été confiée à M. Desbarats qui a fait un chef-d'œuvre. Le couvert est en velours vert foncé, avec coins en argent massif. Le métal représente un castor entouré de feuilles d'érable. Ce travail a été admirablement exécuté par MM. Savage et Lyman. Au centre, aussi en argent massif, se trouve la fière devise des Zouaves : *Aime Dieu et va ton chemin*.

L'ensemble du travail est très-remarquable et fait le plus grand honneur à l'art canadien.

Le gouvernement de Québec, comme l'indique le discours du Trône, a préparé de la besogne à la Législature, et la position de député sera loin d'être une sinécure.

Les ministres tiennent en réserve une série de mesures de la plus grande importance, et de nature, si elles sont bien préparées, à donner un élan considérable à l'agriculture et à la colonisation.

L'opinion publique attend avec une hâte parfaitement explicable, ce résultat de dix mois de travail auquel se sont exclusivement soumis les ministres, afin de préparer une session qui doit rendre de grands services au pays et donner une haute idée de leurs capacités.

Mais le plus beau rôle dans tout cela, est à M. Dunkin : c'est lui qui a les clefs de la caisse, et c'est lui qui est chargé de dire aux députés et au pays que nous avons un excédant de sept cent mille piastres. C'est un résultat qui dépasse toutes les espérances. Il paraît que M. Dunkin en est si fier lui-même qu'il ne pourrait garder son secret plus longtemps, et que dès aujourd'hui, il le communiquera à ses collègues en députation.

L'élection de Kamouraska produira une impression différente. On s'étonnera de voir le gouvernement, qui, à la dernière session, avait refusé de toutes ses forces, une nouvelle élection avant la décision du Comité nommé à cette fin, et qui en avait même fait une question de non-confiance, revenir sur ses pas, faire une volte-face complète, et non seulement tolérer mais demander ce qu'il refusait alors avec tant de vigueur.

C'est vrai qu'il y a une décision du Parlement Fédéral, mais cette décision, ne peut pas lier la Législature Provinciale ; si on était disposé à suivre ce procédé, on aurait mieux fait de ne pas nommer de Comité, et surtout de ne pas commencer d'enquête.

Que le gouvernement provincial reconnaisse l'autorité centrale, dans les limites fixées par la constitution, c'est fort bien, mais il ne doit pas aller au delà. Notre Législature provinciale a son autonomie, ses

droits, ses privilèges à sauvegarder ; on cherchera assez tôt et assez souvent à les lui enlever pour qu'elle ne prenne pas la peine de les sacrifier elle-même, dût leur poids l'accabler. Surtout elle ne peut pas et ne doit pas se laisser guider, sur des matières d'une telle importance, par des procédés qu'elle n'a pas dirigés, auxquels elle n'a eu aucune part, qu'elle ne peut pas même avoir connus d'une manière régulière.

Encore moins lui est-il permis de renier ses propres actes, parce qu'une autorité qui lui est tout-à-fait étrangère en cette matière, en a décidé autrement.

Le rapport de l'Hon. M. Israel Hatch, de New-York, sur les relations commerciales du Canada avec les Etats-Unis, vient d'être publié. Ce travail a été fait par ordre du gouvernement américain, au point de vue des intérêts des Etats-Unis. Cependant il renferme plusieurs renseignements dignes de toute notre attention.

Voici d'abord un exposé des faits sur lesquels s'appuie le rapporteur. Durant les dix années que dura le Traité de Réciprocité, les Etats-Unis collectèrent annuellement \$75,000, en tout \$750,000, sur les produits canadiens importés aux Etats-Unis, tandis que le Canada retira un montant beaucoup plus considérable des articles américains qui ne se trouvaient pas mentionnés dans le Traité ; depuis deux ans, au contraire, les Etats-Unis ont collecté \$14,000,000 sans que le commerce soit diminué.

D'après ces chiffres, il devrait conclure que le Traité de Réciprocité était d'un très grand avantage pour les consommateurs des Etats-Unis, qui se trouvent à payer \$7,000,000 par an, pour le seul bénéfice du fisc.

M. Hatch partage assez cette opinion et il ne serait pas fâché de voir un système de libre-échange complet s'établir entre les deux pays. On voit de suite la position que chacun des deux pays occuperait vis-à-vis de l'autre, dans l'application de ce système. Les Etats-Unis n'importaient que des articles bruts, parce que leur industrie avancée n'avait rien à souffrir de la concurrence du Canada. Voilà pourquoi ils ne collectaient que peu de droits de douane.

En Canada, il n'en était pas de même. Tout en important les matières premières destinées à l'alimentation de nos manufactures, nous avions encore à faire venir de l'étranger une grande partie des articles fabriqués nécessaires à notre consommation. Les produits des douanes étaient assez considérables, mais est-ce là un avantage dont nous ayons raison de nous vanter ? Est-ce là ce que désire M. Watch pour son gouvernement et pour son pays ? Il peut y arriver assez promptement : qu'il fasse fermer toutes les manufactures américaines, il verra de suite décupler les importations, et les produits des douanes hausseront dans une proportion qui fera son bonheur. Mais son pays s'appauvrira d'autant.

Vouloir rabaisser une question de commerce et d'échange à une simple question de revenu douanier, c'est faire preuve non-seulement d'un esprit étroit, mais encore d'idées manifestement fausses sur les intérêts d'un pays.

M. Hatch a l'air de regretter que les Etats-Unis ne soient obligés d'importer du Canada que des produits bruts. Nous aimerions assez à nous trouver dans cette position ; mais nous en sommes loin, et c'est pourquoi nous repoussons le libre-échange. Nous avons assez comme cela de la concurrence américaine, nous n'en voulons pas davantage. Nos fabriques ont assez d'obstacles à surmonter ; nous ferons tout en notre pouvoir pour qu'elles ne soient pas fermées tout-à-fait.

Les craintes de M. Hatch sont pour nous une leçon. Il trouve que nous importons beaucoup d'articles fabriqués, et il regarde cette supériorité comme un avantage. Nous n'apprécions pas ce fait de la même manière, et nous demanderons qu'on réduise le plus possible cette cause de supériorité. Et le remède, nous le trouvons dans une politique tout-à-fait opposée à celle que M. Hatch voudrait nous suggérer. Nous consentirons à un nouveau traité réglant l'abolition des droits sur les matières brutes, mais nous refuserons un traité de libre-échange complet, parce nous ne voulons pas servir exclusivement de marché, aux Etats-Unis, ni être leurs esclaves, en nous mettant sous leur entière dépendance.

M. Hatch traite longuement de la question du transport des produits de l'Ouest, et il demande avec instances, que le Canal Erié soit agrandi et amélioré, et que les frais de passage soient réduits à leurs plus extrêmes limites. M. Hatch est de New-York, et il tient avant tout à maintenir la supériorité de ce port de mer. Il serait même disposé à faire disparaître tous les droits de péage ; il ne dit pas que le revenu de l'Etat de New-York en serait considérablement diminuée, et il ne voit que l'intérêt du commerce et l'agrandissement de la ville de New-York. Et cela, il a raison, au point de vue de ses intérêts, mais il devait appliquer les mêmes principes au traité de réciprocité, et faire passer les exigences des consommateurs avant les intérêts du fisc.

M. Hatch pousse l'esprit national jusqu'à déclarer, et faire déclarer par les Canadiens eux-mêmes, la supériorité de la voie de New York sur celle du St. Laurent.

Nous ne croyons pas que cette idée soit beaucoup répandue encore parmi la population canadienne. Nous tenons plus que cela à notre St. Laurent, même pour les avantages qu'il offre au commerce.

Ces améliorations projetées au canal Erié, si elles sont exécutées, devront attirer l'attention du Canada. Peut-être même serait-il mieux de les prévenir en donnant aux canaux du St. Laurent une largeur plus grande, et en construisant, aussi vite que le permettront nos finances, le canal de l'Ottawa.

Nous avons entrepris la lutte avec la Nouvelle-Angleterre pour le commerce de

l'ouest ; nous pouvons l'emporter encore, mais il nous faut du travail, de l'énergie, de la persévérance, une exploitation intelligente de nos ressources et de notre influence.

INFORMATIONS.

M. P. C. Duranceau, avocat, a été élu maire de la ville de Beauharnais. Il avait pour concurrent M. James Lynch, qui occupait la même charge depuis deux ans.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que nous sommes informés que Sa Grandeur Monseigneur Taché, évêque de St. Boniface, a pu se procurer les provisions nécessaires pour toutes les personnes appartenant à son évêché et aux Communautés qu'il soutient ; ça sera sans doute une bonne nouvelle pour nos lecteurs d'apprendre que ces dévoués missionnaires et ces pieuses religieuses pourront passer l'hiver sans être exposés à mourir de faim dans ce pays où toutes les ressources ordinaires : la récolte, la chasse et la pêche ont manqué cette année.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

Nous avons déjà mentionné le fait probable que le 13ème Hussards serait retiré du Canada, dans le commencement de l'été prochain. Dans ce cas, il est à présumer que ce régiment sera envoyé aux Indes en automne pour y achever son temps de service à l'étranger. Le 15ème Hussard ne doit pas s'éloigner d'ici avant 1870. Le 13ème s'est embarqué pour le Canada, en septembre 1866.—*Army and Navy Gazette.*

La Russie a adopté un plan nouveau pour secourir les habitants de la Finlande épuisés par la famine. Elle les soulage hors de leur pays et les envoie coloniser les régions de l'Amour qui forment partie de la Sibérie. Chaque émigrant reçoit deux cents acres de terre, des instruments de culture et le bétail ; le tout doit être payé dans huit ans, excepté la terre ou ferme qui est donnée. En outre, ils doivent être exemptés de toute espèce de taxes pendant vingt-quatre ans, et ensuite sujets à une taxe modérée. On dit que cette offre est populaire et satisfait à la fois les Finnois et les Russes.

Il a déjà été question des rapports intimes qui ont eu lieu dans ces derniers temps entre la famille d'Orléans et le prince héritier de Prusse ; on affirme qu'avant de quitter Londres, Son Altesse Royale a eu de longues entrevues avec les d'Orléans. On affirme, d'après les informations qui paraissent exactes, qu'elles ont eu une certaine importance politique.

La nomination de M. Rangabé, représentant du gouvernement grec à la légation de Paris, n'aurait pas été vue, dit-on, d'un œil très favorable par Napoléon III. M. Rangabé a accepté le même poste diplomatique aux Etats-Unis, et durant son séjour à New-York, il a prononcé dans une réunion officielle un discours assez véhément sur la situation de la Grèce et sur l'influence de la politique française en Orient, sans oublier d'attribuer à l'empereur Napoléon les résultats fâcheux de cette ingérence.

Un correspondant de Vienne écrit que les autorités autrichiennes sont fort inquiétées par les envois continuels d'armes et de munitions russes passant par Varsovie et dirigés sur les Principautés-Danubiennes. Les mesures prises par M. de Kuhn, ministre de la guerre à Vienne, pour surveiller les frontières austro-valaques, ont aussi pour but une occupation éventuelle de celle-ci par un corps d'armée, dans le cas d'explosion d'un soulèvement général.

Le gouvernement hongrois se prépare avec frénésie à la guerre ; il vient de commander la fabrication de cent batteries de montagne, destinées à la Transylvanie, et le génie mili-

taire, de son côté, s'occupe en ce moment avec la plus grande activité de l'établissement de camps retranchés sur les frontières de la Moldo-Valachie.

Les relations des cabinets de Vienne et de Berlin ne paraissent pas des meilleures. Nous tenons de bonne source que les récentes explications échangées entre M. de Beust et le baron Werther sont de nature à faire voir qu'il est impossible qu'une semblable situation puisse durer bien longtemps. Malgré tous les efforts tentés par l'archiduchesse Sophie, mère de François-Joseph, auprès de son auguste sœur la reine douairière de Prusse, dans le but d'effectuer un rapprochement entre les deux familles régnantes, une réconciliation paraît impossible.

On n'interprète pas favorablement, dans le monde politique, le passage à Bruxelles du prince royal de Prusse, de retour d'Angleterre et se rendant à Berlin. On nous dit que Son Altesse Royale, qui avait préalablement formé le projet de traverser la France, a dû modifier l'itinéraire de son voyage, conformément à des instructions qui lui auraient été transmises par le comte de Bismark.

Le voyage du prince Nicolas de Monténégro à Saint-Petersbourg donne lieu aux commentaires les plus graves. Certains cercles politiques ne croient pas trop s'avancer en affirmant qu'il s'agit d'une vaste conspiration slavo-grecque ourdie par la Russie contre la Turquie et devant seconder le mouvement des Hellènes dans le cas probable, ajoute-t-on, où la guerre viendrait à éclater.

On tient de bonne source que l'activité qui a régné ces jours derniers à Paris aux affaires étrangères, est la même au Foreign-Office. Lord Clarendon, assure-t-on, avant d'accepter la proposition d'un congrès, aurait voulu faire connaître les véritables intentions du cabinet de Saint-Petersbourg ainsi que celles du cabinet de Berlin au sujet de cette réunion. On nous dit aussi que lord Clarendon se serait prononcé en ces termes : « Je crois que ce n'est pas des affaires turco-grecques dont il faudrait s'occuper d'abord, mais plutôt de celles de la Russie et de la Prusse. »

On écrit de Vienne que les principaux commandants de la marine de guerre ont reçu l'ordre de se rendre dans les stations navales de l'Adriatique, dans le but d'être prêts à prendre part à une action commune si l'armistice actuel n'aboutissait pas à une entente.

Le contre-amiral baron de Poeck vient de recevoir des instructions très-précises et devrait s'entendre avec le commandant de l'escadre française.

Il a été souvent question du projet conçu par M. de Beust d'agrandir la monarchie austro-hongroise en empiétant sur le territoire des principautés, de manière à compenser les pertes éprouvées par l'Autriche en Italie. On croit savoir, dans le monde politique, qu'un échange d'idées aurait eu lieu sur ce point entre M. Gramont et M. de Beust ; il en ressort que Napoléon III n'est nullement favorable à la réalisation d'un tel projet. Ce qui importe avant tout au cabinet des Tuileries, c'est de favoriser l'Autriche dans les efforts qu'elle fait pour reconquérir sa prépondérance en Allemagne.

Cette affaire, engagée dans les circonstances actuelles, n'est pas faite pour atténuer la gravité des événements qui se passent aujourd'hui en Orient.

Le Czar Alexandre II et le roi de Prusse auraient signé *entre eux*, en dehors du prince Gortschakoff et de M. de Bismark, un traité d'alliance offensive et défensive.

Cette nouvelle mérite confirmation.

Les échos qui arrivent des Tuileries n'annoncent rien de bon. De pacifique, ils sont devenus belliqueux.

Le maréchal Niel et l'amiral Rigault de Genouilly ont non-seulement tout disposé pour la guerre, ce qui est leur devoir, mais ils paraissent s'attendre à la prochaine mise en campagne d'une partie des forces françaises, ce qui est un sentiment partagé aujourd'hui par la majorité du peuple français.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Nous enregistrons avec douleur la mort de la femme de l'Hon. M. McDougall, Ministre des Travaux Publics, qui expirait samedi matin à Ottawa.

Madame McDougall souffrait depuis longtemps de la douloureuse maladie qui devait la ravir à l'affection de son époux et de sa famille. On se rappelle que M. McDougall et son épouse échangeaient, il y a quelque temps, un suprême adieu par voie du télégraphe transocéanique.

Cette mort est d'autant plus affligeante pour le Ministre des Travaux Publics que retenu lui-même par l'état précaire de sa santé, en Angleterre, il ne put venir assister aux dernières et pénibles heures de celle qui fut sa digne compagne.

Madame McDougall était une femme réellement distinguée, qui n'a peut-être pas été tout-à-fait étrangère à la fortune politique de son mari et dont la perte sera profondément regrettée. Elle était d'un caractère élevé et extrêmement sociable et savait attirer à son salon les personnes qui marquent le plus dans notre monde public.

A cela elle joignait les vertus privées qui caractérisent la femme forte en contribuant aux pures jouissances du foyer domestique ; c'est le plus précieux héritage qu'elle légua à ses enfants.

Nous offrons à sa famille éplorée nos plus sincères condoléances.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Thomas Cary, ancien propriétaire-éditeur du *Mercury* et père de l'éditeur actuel de cette feuille.

M. Cary était âgé de 84 ans. Il est mort ce matin, à trois heures, après une maladie d'un mois.

Cet excellent vieillard pouvait être considéré comme le *Nestor* de la presse Québécoise. Il était dans l'établissement du *Mercury* lors de la fondation en 1804 de ce journal, dont son père a été le premier rédacteur.

Par ses longues relations avec la presse, sa connaissance du journalisme, la générosité de son caractère, la sûreté de son tact et la fermeté de son jugement, M. Cary s'était acquis l'estime de ses confrères et du public.—*L'Événement.*

Le dix-neuf du courant, la paroisse de Beil était témoin de cette scène lugubre et imposante qu'offre la descente dans la tombe d'un citoyen honorable et distingué par ses vertus. Ayant succombé, à l'âge avancé de soixante-quatorze ans et huit mois, à une maladie qui depuis plusieurs années exerçait ses effets désastreux sur sa forte constitution, Victor Gadbois, Ecr., recevait les derniers adieux de la foule nombreuse de ses parents et de ses amis. La pompe déployée pour cette circonstance, le concours extraordinaire des principaux citoyens des paroisses environnantes ; le service funèbre chanté par le digne Evêque de St. Hyacinthe, assisté de son clergé, sont un témoignage éclatant que celui qui en était l'objet n'a pas fourni une carrière vulgaire.

Cultivateur honorable, il appartenait à une de ces anciennes familles Canadiennes Françaises dont l'honnêteté est proverbiale, et il a se propager sur le domaine paternel, agrandi et amélioré par son activité et son industrie les nobles traditions de ses ancêtres, en conservant sous leur toit leurs manières affables et polies. Par son esprit enjoué, par sa gaieté franche, accompagnés d'un jugement sain et parfaitement droit, il s'était fait dans tous les rangs de la société, un cercle nombreux d'amis qui lui avaient voué un attachement profond.

En bon ami, il répondait à cette affection par une sincère estime, cause maintenant de ces regrets amers qui ne devront finir qu'avec les amis. A des mœurs sévères, il joignait de profondes convictions religieuses qui lui ont fait supporter avec résignation l'épreuve terrible du départ consécutif de ses sept filles vouées à l'état religieux, ainsi que la perte de sa digne épouse. Par ses connaissances pratiques, il s'était acquis le respect et la confiance de tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui; respect et confiance témoignés par les distinctions civiles qui lui avaient été accordées au milieu de ses co-paroissiens; et confiance dont il ne s'est jamais servi que pour le bien de son pays auquel il était sincèrement attaché.

Vrai type du cultivateur Canadien-Français, modèle de l'homme de bien, sa mort a été la récompense de sa vie.

Heureux les amis qui pleurent un pareil ami! Heureux la paroisse qui peut offrir à la postérité un exemple aussi précieux! Heureux le pays qui peut compter de tels citoyens! — Communiqué.

Mouvement Militaire.

Le District de Joliette veut une paix armée. Les compagnies volontaires surgissent de toutes les paroisses.

On veut s'armer jusqu'aux dents. Joliette a donné l'exemple—une compagnie est formée dans notre ville: une compagnie à St. Jacques; une compagnie à Ste. Melanie; une autre va se former à St. Ambroise; Ste. Elizabeth a promis de fournir une compagnie d'hommes de bonne volonté.

Ce sont M. Shepperd, McConville, Foucher, gradués de l'Ecole Militaire, qui ont fait réussir ces enrôlements.

M. Shepperd à Joliette; M. McConville et Shepperd à Ste. Melanie; M. Foucher à St. Jacques. Joliette sera probablement le quartier général du nouveau bataillon. C'est à lui que revient cet honneur. Joliette a donné l'exemple; il est un centre; c'est une ville enfin. Joliette appartient à la sixième division militaire de la Province sous les ordres du colonel Ant. Harwood, et dans la circonscription confiée au Major de Brigade d'Orsonnens. — *Gazette de Joliette*.

Compagnie militaire du Collège de l'Assomption.

Dernièrement, mardi, le 5 courant, a eu lieu au Collège de l'Assomption, l'inspection de la Compagnie par le Major de Brigade G. d'Orsonnens. La Compagnie du Collège de l'Assomption, connue avantageusement depuis longtemps, s'est distinguée cette année plus que jamais par la précision de ses mouvements et la propreté de ses armes et accoutrements. Les hommes qui la composent sont grands, forts et bien faits, et nous ne croyons pas trop avancer en disant qu'elle ne peut être surpassée, cette année, dans son District, pour la stature de ses hommes et la régularité de ses manœuvres.

Le Major de Brigade a parlé aux jeunes militaires longuement et avec beaucoup de tact et d'à-propos.

Séance au Couvent de Longueuil.

Les Révérendes Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont voulu donner dimanche soir une séance musicale et dramatique au profit de l'œuvre des zouaves pontificaux, et leur généreuse pensée a été bien comprise du public.

Le Rév. M. G. Thibault, curé de Longueuil, présidait, ayant à ses côtés les Revds. MM. A. Thibault, de Chambly, Martineau, Aubin et Dugas.

L'auditoire était des plus respectables.

Quant à la séance, elle a été charmante. Les élèves étaient bien exercées et le choix des morceaux était très intelligent. Musique, chant

et déclamation ont parfaitement réussi. Voici le programme tel qu'il a été exécuté:

- 1—Musique instrumentale.
- 2—Grand Chœur..... La Muette de Portici.
- 3—Chant comique..... Le p'tit Polyte.
- 4—Déclamation..... A la gloire de Pie IX.
- 5—Chœur et Solo..... Hymne à Pie IX.
- 6—Musique instrumentale, Solo.
- 7—Drame en 2 actes..... Isaac.
- 8—Musique instrumentale.
- 9—Vocal Music..... Down among the lillies
- 10—Musique instrumentale.
- 11—Scène dramatique..... La jeune Martyre.
- 12—Musique instrumentale Solo.
- 13—Chant comique..... La Cuisinière.
- 14—Cantate à..... Ste. Cécile
- 15—Musique Vocale..... La jeune aveugle.
- 16—Finale musique.....

CONCERT SACRE AU GESU.

GRANDE DÉMONSTRATION.

Nous assistions, mardi à un grand concert sacré donné à l'Eglise du Gesù à l'occasion du départ pour Rome de Sa Grandeur Mgr. de Montréal et au bénéfice des Zouaves Pontificaux.

Après la magnifique démonstration faite à l'occasion du départ de nos croisés canadiens, la fête d'hier au soir est certainement la plus imposante que nous ayons encore eue dans cette ville.

A huit heures, la vaste nef de cette magnifique Eglise était littéralement remplie. L'assistance était vraiment distinguée; il y avait beaucoup d'étrangers et un grand nombre de protestants qui ont pu admirer la pompe de la solennité.

Mgr. fit son entrée suivi d'un nombreux clergé venu de tous les points de la province.

Sa Grandeur prit place sur un trône recouvert d'un dais à tentures dorées, ayant à sa droite le Réverend Père Antoine et à sa gauche le Réverend Père Vignon, Supérieur des Jésuites.

Les membres dévoués du comité des Zouaves avaient également des sièges dans le chœur près de la balustrade.

Le programme commença par la *Grande Marche du Sacre* tirée du *Prophète*, de Meyerbeer, puis M. A. Lavoie, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier les talents, chanta un solo pour *Baryton*, "*To thee, O Good Our Saviour*," musique de Henneid.

M. Octave P. Létier joua avec un rare talent et une habileté d'exécution remarquable, une composition de Lefebvre Wely, offertoire en *ut mineur*.—*Orgue solo*.

Madame Petipas et Mlle. A. Joly avaient donné leur concours à cette fête dont elles ont encore rehaussé l'éclat.

Madame Petipas chante artistiquement, non seulement elle chante bien, mais elle sait chanter. Madame Petipas a étudié son art, et semble n'en connaître les difficultés que pour s'en rendre maîtresse. Il n'est pas de *trilles* brillants qu'elle ne sait faire à ravir, et ses notes basses sont données avec une harmonie et une justesse qui ne laissent rien à désirer.

Nous avions entendu Mlle. Joly, à l'Eglise Paroissiale, lors du départ de nos zouaves; mais il nous a semblé qu'elle a encore mieux réussi hier soir.

Ici, ce n'est plus la femme-artiste, forte de son talent et brisée à toutes les difficultés, c'est le talent qui semble encore s'ignorer lui-même.

Mlle Joly possède une voix de *soprano* vraiment belle. Elle chante avec expression et avec beaucoup de goût. Elle donne admirablement bien ses *notes hautes*.

Une cantate *Le Pape-Roi* ou *l'Univers Catholique*, musique de Smith, terminait le programme de la soirée.

A l'issue de la cantate, le Rév. M. Langeau, S. J., monte en chaire et dit que ses auditeurs seront privés d'entendre l'éloquente parole de Mgr. Pinsonnault, qu'une attaque de névralgie a empêché d'être présent en cette solennelle circonstance. Il ne peut pas le remplacer, il se bornera à dire quelques mots sur la magnifique démonstration du moment. En quelques heures, ajouta-t-il, Sa Grandeur l'Evêque de Montréal laissera ses fidèles chéris et abandonnera les rivages du Canada, pour se mettre en route pour la Ville Eternelle. Il

ira déposer à Rome l'expression de nos hommages, exposera nos besoins au St. Père, bénira les soldats canadiens enrôlés sous l'étendard pontifical, puis ira siéger au concile oecuménique qui devra s'ouvrir sous peu.

Avant son départ, ses fidèles sont venus se presser en foule dans cette église pour lui donner un éclatant témoignage de leur foi, de leur charité et de la profonde affection qu'ils ont pour leur vénéré prélat.

Ils sont venus prier pour que le voyage lointain qu'il doit accomplir dans leurs intérêts spirituels soit couronné d'une pleine réussite. La présence de cette foule nombreuse atteste encore combien les fidèles savent partager les vues de leur saint Evêque, en s'intéressant si vivement et en encourageant avec une si louable ardeur l'œuvre chrétienne des croisés canadiens qui sont allés combattre la grande cause de l'Eglise et refouler le flot révolutionnaire.

Nous pouvons être fiers d'eux, car ils méritent nos plus chaudes sympathies. Il n'y a que quelques mois encore, ils laissaient la terre aimée du Canada pour entrer dans l'armée du Saint-Père et déjà on a pu constater par les journaux combien était d'élite la troupe des zouaves qui nous représentent à Rome.

Un orateur de France ne craignait pas de dire que les canadiens étaient les éléments régénérateurs des troupes pontificales et leur intrépide commandant exaltait hautement leur courage et leur valeur et demandait avec instance l'envoi de nouveaux renforts.

Bientôt cette splendide manifestation sera du domaine du passé, mais elle ne passera pas sans laisser de doux souvenirs dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris part. Car chacun en regardant sa carte s'assurera qu'il a coopéré à une grande œuvre et lira le nom d'un zouave à l'entretien duquel il aura contribué.

Il sera alors le patron de ce peuplé de la Nouvelle-France qu'il se sentira heureux de pouvoir soutenir. Comme Moïse priant sur la montagne pendant que Josue combattait dans la plaine, il appellera sur lui les bénédictions du Père Ciel et alin que la victoire lui soit fidèle, si jamais l'heure du combat arrive.

L'orateur termine par quelques paroles bien appropriées qu'il avait déjà prononcées en anglais.

Un élève du Collège Ste. Marie, M. Jules Lemoine, lut ensuite l'adresse suivante, accompagnée d'une généreuse offrande de cent piastres, présentée par les élèves de cette institution pour l'entretien d'un zouave pontifical:

Monseigneur,

Les élèves du Collège Ste. Marie sont heureux, en vous offrant encore leurs hommages, de pouvoir élever leur faible voix au milieu des nombreux fidèles du diocèse, dans la maison même de Dieu, au pied des autels chers à leur cœur, quelques heures seulement avant le moment fixé pour le commencement d'un long voyage, entrepris comme toujours pour le bien des âmes confiées à vos soins.

Ils ont lieu d'espérer qu'une de nos premières pensées étant ici pour eux, ils seront aussi présents à votre souvenir dès votre arrivée dans la Ville Sainté, quand devant la confession des Saints Apôtres, vous épancherez votre cœur en prières pour votre Ville Episcopale et votre Diocèse tout entier.

Ils osent en même temps prier Votre Grandeur de vouloir bien recevoir l'humble offrande qu'ils envoient à ces jeunes héros, leurs compatriotes, que la cause la plus sainte qui soit au monde a armés pour la défense du Père commun.

Daignez leur dire, de notre part, monseigneur, que notre cœur est avec eux, et que si la divine Providence prolongeait, dans ses inscrutables conseils, le temps de l'épreuve, nous serions trop heureux de prendre leur place un jour quand le temps de la lutte sera fini pour eux.

Sa Grandeur Mgr. Bourget répondit avec effusion à cette adresse, remerciant les élèves pour cet acte spontané de générosité. Il rappela le départ du premier détachement de Zouaves qui vinrent prier dans cette église avant de partir pour leur noble mission. Il les montra traversant la terre américaine et soulevant l'enthousiasme des populations, puis passant au milieu de la vieille terre de France en créant de profondes émotions et s'attirant de nombreuses sympathies. Il ajoute qu'ils se sont montrés dignes ensuite de leur noble tâche et la preuve, c'est que plusieurs d'eux

sont aujourd'hui les premiers officiers des troupes pontificales. Il n'est que juste que notre peuple si catholique prouve en retour qu'il est loin d'être indifférent à une telle cause.

A la veille de laisser ses chers fidèles, Sa Grandeur dit que son cœur est si plein d'émotion que sa parole est insuffisante à exprimer les sentiments qu'elle éprouve.

En vous faisant mes adieux, ajoute-t-elle, je vous laisse mon cœur qui restera au milieu de vous malgré la distance qui nous séparera.

Lorsque j'aurai touché Rome, je m'empresse de déposer aux pieds du Pontife-Roi l'expression de votre dévouement et de l'assurer du zèle et des sacrifices auxquels vous vous soumettez pour le soutenir dans sa grande lutte contre la révolution et lui donner de valeureux défenseurs dans la personne de nos zouaves.

Je lui dirai aussi tout l'éclat de cette nouvelle démonstration qui, j'en suis persuadé, aura du retentissement dans le monde entier. Lorsqu'on saura les efforts incessants que l'on fait dans ce petit coin de l'univers pour appuyer la papauté, on ne pourra qu'être vivement impressionné—et surtout les nations européennes, qui contribuent aussi à la défense du Saint-Père.

Sa Grandeur termine en remerciant de nouveau tous les assistants pour leur acte de charité et en appelant la bénédiction du Très-Haut sur tous les fidèles.

Un salut solennel fut ensuite chanté; Mgr. Bourget officiait, assisté des Révds. MM. Barbarin, Sulpicien, et Dorval, curé de l'Assomption.

Le *quare frenuerunt* de Lambilotte a été bien rendu par Messieurs T. Decharme et Beaudry, ainsi que le *Tantum Ergo* de Berge, où Messieurs Lamothe et Payette chantaient les soli.

Somme toute ce concert sacré a été un grand succès et fait honneur à tous les artistes qui y ont figuré, ainsi qu'à M. Adélaïde J. Boucher, qui s'était chargé de la direction.

Et comme démonstration religieuse, c'est l'une des plus impressionnantes dont on conservera le souvenir en cette ville.

Départ pour Rome de Sa Grandeur Mgr. Bourget.

IMPOSANTE MANIFESTATION.

Le départ pour Rome de notre vénéré prélat suscitait mercredi, une de ces démonstrations qui a dû être fort sensible à celui qui en était l'objet. Les membres du clergé étaient accourus de toutes parts pour faire leurs adieux à leur bien aimé prélat et lui donner un nouveau témoignage de leur profond attachement. Notre population s'était rendue en foule pour assister à la séparation du pasteur et de ses dévoués fidèles.

A midi, il y eut un grand dîner à l'Evêché auquel prirent part plus de deux cents prêtres, quelques uns de nos premiers citoyens et tous les membres du comité des zouaves.

Vers deux heures, Mgr. se rendit au salon où était réuni tout son clergé et auquel il adressa longuement la parole. Sa Grandeur mentionna d'abord avec éloges le livre de M. de Bellefeuille sur nos zouaves si richement relié et que le comité canadien veut présenter en cadeau au Saint-Père.

Puis elle parla du but de son lointain voyage à la Ville Eternelle où elle ira bénir nos zouaves et prendre part aux délibérations du prochain concile œcuménique où siégeront des milliers d'évêques. Elle demanda les prières de tous les assistants afin que le ciel la protège lorsqu'elle franchira l'océan et qui obtiendront ce que fit ce céleste messager qui veillait sur la marche du saint homme Tobie.

Nous allons nous séparer, ajoute Sa Grandeur, ce moment pénible me rappelle le passage de l'Écriture Sainte où il est dit que St. Paul devant laisser Ephèse fit venir tous les anciens afin de leur communiquer ses dernières instructions. *Attendite vobis et universo gregi.*

Le Canada, dit Mgr., peut prétendre à une belle position parmi les peuples catholiques

par la régularité des mœurs et la foi vivace de ses habitants. Plusieurs fois on a vanté à Rome ces vertus toutes primitives et qui tendent malheureusement à disparaître aujourd'hui chez les autres nations.

Un bon peuple est un puissant encouragement pour ses pasteurs à travailler avec une nouvelle ardeur et le soutient dans ses rudes labeurs. Il est heureux qu'il lui donne en cette circonstance un témoignage aussi vif de son affection et de son estime. Tant que les pasteurs et fidèles vivent ensemble on ne peut juger vraiment de l'attachement de ces derniers, mais c'est à l'heure de la séparation qu'on peut en constater toute la force. Il n'en est pas glorieux personnellement, mais il s'en réjouit parce que ces sympathies s'adressent à la noble cause qu'il va représenter—celle de l'Eglise et de la Papauté—au grand Concile qui sera comme une immense citerne rejaillissant de la Ville Eternelle pour se répandre sur toute la catholicité.

Sa Grandeur fait l'éloge de l'œuvre des zouaves qui a été si généreusement encouragée en Canada et termine en donnant de sages avis à son clergé sur la conduite qu'il doit tenir pour que nos populations restent toujours dans la droite voie de la vérité et des sains principes.

Lorsque Mgr. termina ses adieux, tous les assistants étaient profondément émus et beaucoup avaient les yeux mouillés de larmes.

M. Cherrier, C. R., demanda à Sa Grandeur sa bénédiction au nom de toutes les personnes présentes qui, à part les laïques et grand nombre d'ecclésiastiques, comprenaient les membres du clergé suivant:

DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

MM. les Chanoines de l'Evêché.

Les MM. de St. Sulpice:—J. Bayle, Supérieur, Campion, Barbarin, Roussot, Delavigne, Vacher, Lefebvre, Deguise, Colin, Bertin.

Les PP. Jésuites:—P. Vignon, Recteur du Collège Ste. Marie, P. Beaudry, Langcake, Merrick.

Les PP. Oblats:—Le P. Antoine, Supérieur, Grenier, Bournigal.

Les PP. de St. Croix:—Le P. Réz, Supérieur, Veniard, Geoffrion.

Les Pères Viatores:—Le P. Beauja, Lajoie, de Joliette; Beaudry, du Mile-End; Rivet, de St. André d'Argenteuil et F. X. Chouinard, Directeur du Collège Rigaud.

Le Petit Séminaire de Ste. Thérèse:—M. Tassé, Supérieur, M. Aubry, M. Nantel, M. Therrien, M. Leblanc, M. Lecours, M. Sauvé. Collège de l'Assomption:—MM. Dorval, Supérieur, Trefle Gaudet, Camille Caisse et Villeneuve.

Collège Masson:—MM. Primeau, Supérieur, P. Belanger, Larose, Brochu et Bousquet.

L'Ecole Normale:—M. Verreau, Principal, M. Routhier.

M. J. Quintal, ancien curé; Pupineau, ancien curé; Pepin, curé de Boucherville; Mgr. Vinet, curé du Sault-au-Récollet; M. Jean B. Labelle, ancien curé; L. Brassard, de St. Paul; F. Perreault, ancien curé; Théophile Brassard, curé de Vaudreuil; Plinguet, curé de l'Île du Pas; Chabot, chapelain de la Providence; Charlan, curé de Beauharnois; Robit, curé de l'Acadie; Mgr. Desautels, curé de Varennes; Isidore Gravel, curé de Laprairie; Georges Thibault, de Longueuil; Cholet, de St. Polycarpe; Turcot, de l'Île Perrot; Roux, de Cédres; Morrison, de St. Cyprien; J. Martineau, chapelain des Sœurs de Longueuil; Guyon, de St. Eustache; C. Lemire-Marsolais, de St. Urbain; Theoret, de Ste. Julie; Huot, de St. Paul l'Ermite; Allaire, assistant à Laprairie; C. Champoux, Ste. Anne des Plaines; Chevigny, de Contrecoeur; Huberdault, St. Vincent de Montreal; J. Morin, St. Jacques le Mineur; Hurteau, St. Constant; Lavalée, St. Vincent; M. Picte, de St. Bruneau; H. Beaudry, de St. Remi; J. Perrault, de Ste. Rose; Maréchal, St. Jacques de l'Achigan; Dufour, Côteau du Lac; Dagenais, de St. Edouard; J. G. Watier, St. François de Sales; Salomon Thiberge, de St. Augustin; L. A. Toupin, Rivière des Prairies; L. C. Lussier, Château-guay; M. Archambault, St. Bartholémi; J.

V. Graton, Terrebonne; F. Bourgeault, Pointe Claire; G. Brissette, de Ste. Scholastique; George Chevreuil, Ste. Anne du bout de l'Île; J. B. Lemonde, de St. Dorothée; J. Belair, de Brandon; A. Thibault, de Chambly; E. Desmarais, St. Placide; P. Belanger, de Rigaud; N. Perreault, St. Janvier; F. X. Bourbonnais, ancien curé; D. Laporte, de Repentigny; M. Caisse, l'Île Bizard; J. Lauzon, St. Philippe; A. Labelle, St. Jérôme; G. Laporte, St. Lin; Edouard Demers, vicaire à Ste. Geneviève; J. J. Desautels, de St. Damien; G. Lesage, St. Valentin; J. Primeau, Sherrington; F. Perreault, chapelain des Sœurs de Lachine; J. Lonergan, d'Hochelaga; N. Maréchal, Notre-Dame de Grâces; Louis Mongeau, de Hemmingford; P. Bedard, de l'Épiphanie; L. Casaubon, Ste. Marguerite; N. Mireau, St. Calixte; C. Estlin Martin, chapelain des Sœurs de la Miséricorde; J. Dupras, Ste. Julienne; J. B. Langlois, St. Hubert; C. Boissonnault, Ste. Marthe; T. Pepin, St. Antoine abbé; A. Vinet, Ormestown; Moïse Lavallée, St. Zotique; Z. Delinelle, chapelain du Bon Pasteur; F. Prud'homme, de Ste. Sophie; P. L. Lapiere, des Tanneries; A. Coutu, de Chertsey; Fabien Barnabe; F. X. Vézina, Ste. Justine; P. Beaudry, du B. Alphonse; M. Jamin, des de Lachine; F. Woods, Hinchinbrooke; P. Fortin, de St. Agnès; J. U. Leclerc, aumônier de la Prison de Réforme; W. Seers, vicaire de St. Polycarpe; J. Piché, vicaire de la Pointe aux Trembles; S. Daignault, vicaire à Verchères; M. Leblanc, des. Lanoraie; P. Berard, vicaire à Beauharnois; F. X. Geoffroy, vicaire à St. Henri; M. Taillon, des. de Varennes; Birtz, des. de Laprairie; S. Robillard, vicaire au Côteau du Lac; A. Larose, vicaire à Lavaltrie; J. Boissonnault, vicaire au Sault au Récollet; B. Rioux et M. Thibaud, vicaire à Mile-End; D. S. Ramsay; C. Brouillet; S. Menard, vicaire à Longue Pointe; C. Crevier, vicaire à Châteauguay; J. B. Bourget, vicaire à Boucherville; A. Charbonneau et J. Salmon, vicaire aux Tanneries; A. Séguin, vicaire à St. Jean; Barrette, chapelain de Bethléem; A. Lavoie, vicaire d'Acadie; A. Dubuc, des. de Boucherville; J. B. A. Cousineau, vicaire à St. Isidore; H. Carrière, vicaire à Varennes; A. Archambault, missionnaire à Idaho; F. Trépanier, Directeur de l'Académie de Varennes; J. Leduc, vicaire de Notre-Dame de Grâces; M. Dugas, vicaire d'Hochelaga; F. Corbeille, vicaire à Ste. Philomène.

DIOCÈSE DE ST. HYACINTHE.

Mgr. de St. Hyacinthe, MM. les G. V. Crevier et Raymond; G. Raymond, du Séminaire; C. A. Delacroix, curé de la Cathédrale; E. Lecours, curé de Notre-Dame; L. L. Dupré, vicaire de; H. L. Girouard, curé de St. Simon; L. C. Blanchard, curé de St. Ephrem; L. M. Archambault, St. Hugues; A. O'Donnell, St. Denis; P. G. Crevier, ancien curé; C. Boucher, St. Hilaire; A. D. Limoges, Notre-Dame de Richelieu; J. D. Michon, St. Jean-Baptiste; M. Beaudry, vicaire à St. Césaire; A. Desnoyers, curé de St. Pie; J. B. Durocher, Ste. Victoire; J. Z. Dumontier, St. Aimé; L. H. Lasalle, assistant à Belœil; T. St. Aubin, curé de St. Georges; O. Desorey, St. Alexandre; P. Hévey, St. Grégoire; H. Millette, Dunham; J. S. Taupier, Milton.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES.

Révs. MM. Ricard, d'Acton; Marcotte, de St. Théodore; J. N. Tessier, St. Germain.

DIOCÈSE D'OTTAWA.

Révl. M. Médard Bourassa, curé de la Petite Nation.

DIOCÈSE D'ALBANY.

Révs. MM. M. Lassalle, de Champlain; M. Laporte, vicaire de; Georges Jeannotte, d'Ogdensburgh; A. Langlois, vicaire de.

Ensuite on se rendit à la cathédrale où un salut solennel fut chanté; Mgr. Bourget officiait.

A la fin de la cérémonie il prit la parole et en quelques mots bien sentis fit ses adieux aux fidèles qui remplissaient l'église.

Quelques instants après Mgr. laissait le palais épiscopal suivi d'une foule nombreuse qui encombraient la rue sur tout son passage.

Les cloches des églises commencèrent à sonner leur bruyant carillon, qui ne se termina qu'au départ du convoi.

La multitude n'était pas moins considérable au débarcadère attendant l'arrivée de notre vénérable évêque. Mgr. prit place dans un char spécial du *Vermont Central*, réserve aussi pour ses compagnons de route : Monsignor Desautels, les Revds. M. P. pin, curé de Boucherville et M. Gravel, curé de Laprairie.

Le Rev. M. Hicks, Chanoine, Messire Lesage, curé de St. Valentin; M. Lonargan, d'Hochelaga; l'abbé Dufresne et M. Barnard, membre du comité canadien, accompagnent Sa Grandeur jusqu'à New-York.

A trois heures et demi le sifflet de la locomotive fit entendre l'heure du départ et le convoi s'ébranla lentement pour marcher ensuite à toute vapeur.

Une immense acclamation de hurrahs répétée par mille voix salua Monseigneur qui demeura sur la plateforme du dernier char, tête découverte, et bénissant la foule qui bordait les deux côtés de la voie sur un long parcours.

Puis, tous se retirèrent emportant les meilleures impressions de la journée et formant mille vœux pour l'heureux voyage de celui qui venait de les bénir.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

SERVICE PRIVÉ.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 20 Janvier.—Aujourd'hui, à 3 heures, le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu officiellement à la chambre du Conseil Législatif au Parlement.

Les membres étant réunis,

Il a plu au Lieutenant-Gouverneur ordonner à l'Assemblée Législative de se trouver présente.

Laquelle étant venue,

Le Lieutenant-Gouverneur a ouvert la deuxième session du premier Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous voir de nouveau réunis pour traiter des intérêts de cette province, m'aider de vos conseils et m'assister dans l'administration des affaires publiques.

Depuis la première session de notre législature, le Très-Honorable Sir John Young a été placé par notre Gracieuse Souveraine à la tête du gouvernement du Canada en remplacement du Très-Honorable Vicomte Monck, qui, après avoir longtemps présidé au gouvernement de l'ex-province du Canada, avait inauguré notre nouvelle constitution.

Liés comme nous le sommes au gouvernement fédéral nous devons demander instamment que l'œuvre si bien commencée sous Lord Monck reçoive sous son successeur son heureux développement.

Au nombre des mesures importantes qui ont marqué la dernière session du Parlement fédéral, vous avez sans doute remarqué avec intérêt les dispositions qu'on a prises pour la construction d'un chemin de fer reliant Halifax à la Rivière-du-Loup, lequel complètera les moyens de communication, à toute saison de l'année, entre les grands lacs et l'Atlantique à travers une portion si considérable des domaines de Sa Majesté.

Vous avez encore observé que la ligne dont on a fait choix pour ce chemin traverse une vaste étendue de cette Province.

Mon gouvernement, désireux de profiter de l'ouverture de cette route, pour tirer parti de nos terres incultes, a de suite entrepris avec vigueur les travaux d'exploration nécessaires pour atteindre ce but. Ces travaux, poursuivis jusqu'à présent, ont fait connaître qu'une étendue considérable de terre cultivable sera bientôt mise en valeur pour l'augmentation de no-

tre population et pour l'accroissement des ressources matérielles du pays.

Le crédit voté à la dernière session pour les chemins de colonisation a été promptement utilisé, et j'ai la confiance que le pays a dû retirer un avantage proportionné à sa valeur.

Les règlements adoptés pour la coupe des bois sur les Terres de la Couronne ont reçu de mon gouvernement une attention sérieuse. Et j'ai cru de mon devoir de sanctionner certains changements du système de coupe calculés pour assurer un emploi plus judicieux de nos ressources forestières, et en augmenter les revenus, sans nuire aux intérêts réels de cette branche importante du commerce.

Je suis heureux de voir les progrès considérables qu'ont fait en cette province les industries agricoles et industrielles; et lors de ma visite à l'Exposition Provinciale, à Montréal, je n'ai pu m'empêcher de remarquer le vif intérêt que toutes les classes de la société attachent au développement de ces deux grandes sources de notre prospérité.

La constitution ayant soumis les affaires d'immigration à l'action conjointe des deux gouvernements fédéral et provincial, mon gouvernement, de concert avec ceux d'Ontario et du Nouveau-Brunswick en a conféré avec le gouvernement fédéral.

J'ai raison d'espérer que le résultat de nos efforts réunis tendra à accroître la prospérité de toutes les provinces.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Le budget des dépenses pour dix-huit mois couvert par vos votes de la dernière session sera mis devant vous sans délai.

Vous y verrez que les dépenses sont loin d'avoir excédé les limites qu'on avait posées, et qu'elles ont été entreprises, j'en ai la confiance, sous la sauvegarde de l'économie et dans le seul but de pourvoir efficacement au service public.

Je regrette que, en égard à des circonstances incontrôlables pour nous, l'arbitrage requis par l'acte de notre constitution touchant le partage et l'équilibre de la dette et des revenus entre cette province et celle d'Ontario n'ait pas encore eu lieu.

L'incertitude qui résulte de là, en ce qui regarde nos ressources permanentes, amène malheureusement avec elle le délai du règlement définitif de quelques matières importantes, lequel dépend nécessairement de la connaissance de l'état exact de nos finances.

La position dans laquelle se trouve maintenant la Province demande de notre part, la plus grande prudence et la plus sage économie; mais vous n'hésitez pas, j'en ai la confiance, pendant que vous pourvoirez aux justes besoins des différentes branches du service public, à adopter une politique vigoureuse tendant à constituer fortement le pays et à accroître le développement de ses ressources matérielles.

On vous demandera de voter dans ce sens:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Lors de votre dernière session, vous avez consacré une forte partie de votre attention à nos institutions municipales et à des sujets d'agriculture et de colonisation.

Voici ce que l'on vous priera de considérer:

Le projet du code municipal; lequel, tout en corrigeant ce qu'on aura jugé defectueux dans notre législation sur ce sujet, tendra à la mettre sous une forme mieux adaptée aux besoins des classes nombreuses et importantes qui y sont intéressées.

Des mesures vous seront soumises touchant l'administration et la vente des terres de la Couronne et le développement de l'agriculture et de la colonisation. L'opinion publique est, avec raison, fortement dirigée vers ces importantes questions. Vous comprendrez sans doute qu'elles ont droit à votre plus scrupuleuse considération.

On discute actuellement plusieurs nouveaux projets de chemins à l'essai, et l'on espère du moins, qu'ils puissent être mis à exécution à peu de frais. Ce sujet se trouve si intimement lié avec le défrichement de nos terres incultes, qu'il requiert votre plus favorable attention.

La révision générale de l'acte des chemins de fer, ayant trait non seulement à cette classe de chemins de fer, mais aussi à toutes les autres que l'on doit construire, sous la charte provinciale peuvent avantageusement recevoir considération de votre part.

La révision de notre loi du Jury et de quelques portions de nos lois scolaires, aussi bien que d'autres matières relatives à l'administration de la justice et à une meilleure organisation du rouage de notre système provincial, prendront, sans doute une bonne part de votre attention.

Dans la discussion de toutes ces matières aussi bien que de tous autres sujets qui pourront vous paraître dignes d'attention, je ne doute pas que vous serez animés de cet esprit de loyauté et de dévouement à Notre Gracieuse Souveraine qui vous a distingués jusqu'ici, et que vous vous montrerez sincèrement attachés à nos nouvelles institutions et anxieux de maintenir l'harmonie et la bonne volonté entre les différentes classes de notre Province.

Je prie instamment la Providence Divine de bénir vos efforts et de couronner vos travaux de succès.

Après la lecture du discours du Lieutenant Gouverneur, les membres de l'Assemblée Législative reviennent dans leurs salles de délibérations.

Il y avait environ cinquante membres présents.

L'orateur donne communication à la chambre de la démission de M. de Niverville comme député de Trois-Rivières et de l'élection de M. S. Dumoulin comme député du même district électoral.

Alors M. Dumoulin fait son entrée accompagnée de Messieurs Chauveau et Dunkin et prend son siège.

Sur motion de M. Chauveau il est résolu que les votes et délibérations de cette chambre soient imprimés après avoir été revus par l'orateur et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

Sur motion de l'Hon. M. Chauveau les résolutions suivantes sont adoptées:

Résolu.—Que lorsqu'il s'élève une question se rattachant à l'élection ou au rapport de l'élection d'un député, ce dernier doit se retirer pendant les débats qui s'en suivent; et si deux députés sont élus pour le même collège électoral, ils doivent s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

Résolu.—Que s'il appert qu'une personne a été élue député de cette chambre, ou a cherché à l'être, par corruption, ou au moyen d'intrigues ou de menées, la chambre procède avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu.—Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un membre de l'assemblée législative, dans le but de faciliter la passage d'une mesure quelconque qui dépend du parlement provincial ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit, et tend au renversement de la constitution.

L'Hon. M. Chauveau présente un bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office.

L'Hon. M. Chauveau propose et il est résolu que le discours du trône soit pris en considération demain.

L'Hon. M. Chauveau propose qu'un writ émane pour l'élection de Kamouraska et soit adressé à Wenceslas Taché, shérif du district de Kamouraska.

L'Hon. M. Chauveau explique que le parlement fédéral a décidé que l'élection doit avoir lieu et comme c'est la première élection qui a lieu dans ce comté sous l'acte de la confédération, il est nécessaire que les représentants soient élus en même temps pour les deux chambres.

M. Chapleau s'oppose à ce procédé en disant qu'on devrait attendre la décision finale du comité spécial nommé par cette chambre à la dernière session.

Après quelques paroles de MM. Dunkin, Bachand et Marchand, la motion est adoptée. Et la Chambre s'ajourne.

On a été très surpris d'apprendre que le Maire de Québec n'avait pas été invité à prendre un siège sur le parquet du Conseil.

Cet honneur lui a toujours été fait.

M. Simard, dont les journaux ont mentionné la maladie qui l'a retenu assez longtemps à Ottawa, était présent à la chambre.

M. Dunkin doit annoncer demain qu'il existe pour les dix-huit mois finissant le 30 juin prochain un excédant de recettes d'environ sept cent mille piastres dont la plus grande partie est placée à intérêt.

Le code municipal qui doit être présenté par le procureur général comprend deux cents pages, format du code civil. Les deux tiers sont imprimés. On signale plusieurs modifications et additons très importantes.

A la Chambre basse M. Dumoulin doit proposer l'adresse, secondé par M. Ross.

On parle de deux membres dangereusement malades: l'Hon. M. Proulx, conseiller législatif pour la division de Lavallière et M. Mathieu, député de l'Assomption.

Parmi les personnes présentes à l'ouverture du Parlement, on remarquait aux places d'honneur: Mgr. l'Archevêque Baillargeon, l'Evêque Williams, le Grand Vicaire Casault, les Consuls de France et d'Espagne en grand costume, les Juges Duval, Meredith et Caron.

Le 53ème régiment formait la garde d'honneur et a présenté les armes au Lieutenant Gouverneur à son passage.

Il a été escorté depuis sa résidence par les Hussards volontaires de la Reine, sous le commandement du Lieutenant-Colonel McDonald.

Aucun salut n'a été tiré.

PROVINCE D'ONTARIO.

Goderich, 18.—Samedi, soir, vers 11 heures, une malheureuse altercation s'est élevée entre deux individus des noms de W. Williams et Jos. Mills, à la suite de laquelle Mills frappa Williams avec un long couteau et le blessa si cruellement qu'il est mort ce matin à 10 heures. Toutes les recherches n'ont pu encore mettre sur les traces de l'assassin. On a arrêté un jeune homme qui se trouvait en compagnie de Mills; mais il paraît n'avoir pris aucune part dans l'affaire. Mills avait près de 17 ans, et Williams en a 22.

St. Jean, N. B.—Le bruit qu'a fait le tremblement de terre le matin du 16, est assez semblable à celui que fait la chute d'une masse énorme de bois, au bruit que fait une voiture en passant rapidement sur un terrain durci par la gelée. Le choc a été assez fort pour faire résonner la cheminée d'une lampe.

Ottawa, 20.—Rien de défini n'a transpiré touchant la question de la Nouvelle-Ecosse. Elle a dû être débattue aujourd'hui devant le Conseil Privé.

Le temps est clair et froid.

Brantford, 20.—Un feu s'est déclaré ici avant-midi, et la bâtisse occupée par W. Line qui en était le propriétaire, érigée sur la rue Colborne, a été entièrement détruite.

J. D. Kerchner qui faisait servir le haut de l'édifice à la fabrication des cigares est une des victimes de cet incendie. Il n'était assuré que pour \$700 et il en a perdu \$1,200.

Les pertes de Line ne sont pas connues, il était assuré pour \$3,000.

On ignore la cause du feu.

Toronto, 20.—Le *Globe* consacre quatre colonnes à sa réponse à la lettre des 9 membres de la Réforme, dont il supprime les noms; il admet que quelques-uns sont entrés en chambre en qualité de coalitionnistes, soutient que d'autres ont été élus comme oppositionnistes et s'efforce d'établir que la corruption est la véritable cause du changement allégué.

On s'attend à ce que quelques-uns des membres répondront.

Le *Telegraph* se réjouit de l'arrivée de M. Howe à Ottawa.

Il prédit le succès de sa mission; le prévient que s'il accepte la situation, ses ennemis les plus acharnés seront les oppositionnistes d'Ontario.

A la première assemblée des comités du nouveau Conseil aujourd'hui, ceux-ci se sont organisés et ont choisi leurs présidents.

Le Grand Tronc vient de compléter l'achat d'une large étendue de terrain sur l'esplanade pour y ériger une nouvelle gare et une addition au hangar du fret. Celui qu'il y a actuellement est bâti depuis 5 ans; on espère que le nouveau pourra suffire pendant 20 ans.

Avec cette addition, il sera presque aussi considérable que celui de Montréal.

L'assemblée semestrielle de l'association dentaire s'est ouverte hier soir.

M. G. W. Beers, de Montréal, a adressé la parole cette après-midi, à l'assemblée de la Chambre de Commerce, convoquée pour considérer le projet du canal de la Baie Georges. L'assistance était considérable. Il y avait grande excitation.

Après quatre heures de débat, une première résolution fut passée à l'appui de la décision qui avait d'abord été rendue qu'aucun intérêt de navigation commerciale ou d'agriculture du Canada ou d'Ontario n'en exigeait la construction.

Le corps de Madame McDougall est arrivé aujourd'hui et a été déposé dans le caveau de la famille.

A la chambre aujourd'hui, M. McDonald a pressé la seconde lecture du bill concernant les terres vendues sur poursuites pour taxes afin de le faire passer le lendemain.

En comité de toute la chambre sur l'acte des cotisations, M. Cameron proposa en amendement d'exempter tous les employés du gouvernement à Ottawa.—Adopté.

M. Fergusson proposa aussi qu'on exemptât les employés du gouvernement à Toronto.—Adopté après quelques discussions.

M. Cameron présenta les rapports du département de l'éducation.

M. McDonald dit qu'il avait donné ordre d'expédier les papiers parlementaires aux membres de la législature fédérale.

On présenta ensuite un bill pour amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de Grey Bruce de Toronto.

M. Carnegie proposa en amendement qu'aucune municipalité endettée envers le gouvernement ne put être autorisée à émettre des débetures pour venir en aide à cette ligne. Après un long débat, l'amendement a été perdu sur division de 41 contre 21. Le bill a été rapporté et renvoyé à demain pour subir sa troisième lecture.

Le bill amenant l'acte d'incorporation de la ligne du Nipissing a été lu une deuxième fois et a passé en comité. La troisième lecture en a été remise à demain.

Et la chambre s'est levée.

DERNIER BULLETIN. AMERIQUE.

Springfield, Mass., 20.—La quatrième partie d'échecs décisive jouée au moyen du télégraphe entre cette ville et Boston s'est terminée hier soir en faveur de Springfield.

Washington, 20.—Le président Johnson a donné hier soir, sa première réception générale depuis le commencement de la saison.

L'assemblée très nombreuse a été une des plus brillantes et des plus imposantes qui se soient rencontrées à la maison blanche depuis nombre d'années.

Le corps diplomatique étranger y était largement représenté.

La réception offerte par l'Hon. John A. Griswold au général Grant, à l'orateur Colfax et à d'autres hôtes distingués, lundi soir, a eu beaucoup d'éclat.

New-York 20.—Le steamer *Hammonia* est arrivé de Hambourg.

Le feu s'est déclaré hier soir à l'Athénée Derby, et bien qu'ayant été éteint presque immédiatement, il a détruit ou endommagé plusieurs œuvres d'art de grande valeur entr'autres, une belle peinture de Rotherwell dont le sujet était la dernière réception de Lincoln.

New-York, 20.—Le steamer *Java* est arrivé de Liverpool.

Chicago, 20.—Quatre des maisons de commerce les plus importantes de Le Roy, Wisconsin, ont été détruites par l'incendie hier. La perte s'élève à \$50,000.

New York, 20.—Le steamer *Cuba* a pris aujourd'hui \$55,000 en espèces pour Liverpool.

Washington, 20.—Le Département d'Etat a reçu aujourd'hui un télégramme du ministre des Etats-Unis à Londres, annonçant la révocation de l'ordre qui prohibait le transport du foin de ce pays en Angleterre.

New-York, 20.—Le vaste entrepôt de papeterie de Bagore et Evans est en ce moment dévoré par les flammes. Il y a dans la bâtisse un fonds considérable de paniers d'osier appartenant à Smith et Fis. La perte sera très forte.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique.

Paris, 20.—Le Livre Bleu pour l'année 1868 a paru.

La correspondance avec le gouvernement de Washington fait voir que les relations cordiales continuent entre la France et les Etats-Unis.

Touchant les événements récents qui se sont succédés sur la péninsule espagnole, le Livre Bleu dit que la France, fidèle aux principes de sa politique étrangère et à son amitié pour l'Espagne conserve une stricte neutralité, et souhaite sincèrement qu'elle traverse heureusement cette crise.

On y donne des statistiques pour montrer la force de l'armée française dont le chiffre est officiellement porté au temps présent à 494,000 hommes, dont 115,000 sont en congé.

Le Livre Bleu renferme aussi les dépêches et les communications qui ont été échangées entre les gouvernements français et italien au sujet de l'évacuation de Rome par les troupes françaises. Toutes les tentatives employées pour parvenir à un arrangement sont restées sans résultat.

Paris, 20.—Burlingame a eu aujourd'hui une entrevue avec le marquis de la Valette, Ministre des Affaires Etrangères.

La *Liberté* affirme que le Président du gouvernement provisoire s'est échappé de l'île de Candie et va se rendre aux Etats-Unis pour tâcher d'y contracter un emprunt et acheter des vaisseaux cuirassés, dans le dessein de faire un effort de plus pour délivrer la Candie de la domination des Turcs.

Paris, 20.—Les Cortès se réuniront pour la dépêche des affaires le 11 de juillet.

Madrid, 20.—Le gouvernement provisoire a lancé un décret autorisant l'île de Cuba à envoyer dix-huit délégués à l'île de Porto Rico, et onze autres aux Cortès.

On prépare activement l'embarquement des troupes additionnelles envoyées à Cuba. Quatre généraux les accompagneront.

Lisbonne, 20.—La crise ministérielle est passée. Saldanha a refusé de former un nouveau cabinet et l'ancien ministère reste en charge sous le marquis de la Debandeira.

Londres, 20.—Des détails du tremblement de terre qui s'est fait sentir récemment sur les côtes de la Baie de Bengale, ont été reçus aujourd'hui par voie télégraphique, qui font connaître des pertes de vie très considérables.

Paris, 20.—Les derniers avis de Rio-Janeiro reçus aujourd'hui confirment pleinement les rapports précédents de la prise de Villata et de la destruction de l'armée paraguayenne.

Londres, 20, p.m.—Consolides 93 au comptant et à terme; 5-20, 75½; stocks tranquilles; Erie 26½; Illinois Central 93½.

Liverpool, 20.—Coton, plus ferme, uplands sur le champ à 11½; Orléans 11½; les ventes sont estimées à 15,000 balles. Fromage à 72s.

Londres, 20.—Suif à 47s 9d.

Londres, 20, au soir.—Consolides 93½ au comptant et à terme; 5-20, 75½; stocks tranquilles; Erie 26½; Ill. C. 93½.

Liverpool, 20, au soir.—Coton tranquille, uplands 11½, Orléans 11½; ventes 15,000 balles. Pétrole raffiné 1s 9d.

Londonderry, 20.—Le steamer *Austrian* est arrivé hier.

Havre, 20.—Coton sans changement.

Paris, 20.—Bourse, lourde; rentes 70 francs 50 c.

Notes Locales.

UNE SCÈNE ÉTRANGE.—Vendredi soir, à l'encoignure des rues Lagachetière et St. Urbain, une jeune femme était aux prises avec ni plus ni moins qu'un voleur qui, comme le matin de la fable, était de taille à se défendre hardiment. Ce dernier venait de lui dérober un gilet en velours de soie de la valeur de trente piastres; elle s'était mise à sa poursuite et elle avait pu lui mettre la main sur le collet. Le filou se débattait vigoureusement et tentait de terrasser son hommasse adversaire qui appelait la police à grands cris. Un charretier accourut au secours; mais le voleur en guise d'autre expédient, ôta brusquement son habit que la femme continuait à saisir, puis enfila promptement la venelle. Son couvre-chef fut aussi trouvé sur le lieu de la lutte où le sexe faible a eu vaillamment le dessus. La femme emporta soigneusement cette double dépouille. Espérons que la police mettra la main sur le voleur et l'amènera promptement au violon.

ARRESTATION D'UN FAUSSEUR.—Jeu de nuit, le Grand Connétable Bissonnette arrêta à Lachine un jeune homme nommé McDonald, pour crime de faux. En novembre dernier, McDonald déposa \$48 dans une banque de Hartford, Connecticut, reçut un chèque pour ce montant, falsifia le chiffre: 48 en mettant 4800, puis retira cette ronde somme. Les autorités de Hartford expédièrent une description de cet honnête individu au chef de police Penton, l'informant que McDonald s'était enfui à Montréal et offrant \$500 pour son arrestation. Il y a quelques jours, on parvint à dépister l'escamoteur, et sur la déposition d'un agent de la banque de Hartford qui fut envoyé ici, le juge Coursol lança un mandat d'arrestation contre le faussaire.

Le chef de Police Penton ordonna aux détectives Bouchard et Lafond accompagnés de M. Bissonnette, de se rendre à Lachine, où McDonald fut dûment pris et mis en sûreté. Il appert qu'il fut arrêté l'été dernier en cette ville sous un nom emprunté pour semblable offense criminelle. Il apprendra que si la justice est parfois lente, rarement les coupables y échappent.

FUNESTE ACCIDENT.—Un inspecteur de chars nommé Whittle a été tué à onze heures, samedi, à la culée du Pont Victoria, Pointe St. Charles. Il était à réparer un wagon quand un autre char, mis tout à coup en mouvement, l'écrasa entre les tampons (buffers). M. Whittle était âgé de 50 ans; il laisse une nombreuse famille.

UN VOLEUR D'OE.—Vendredi, la police a arrêté un gamin du nom de Boudreau, qui avait dérobé une oie à l'étalage d'une voiture d'habitant, sur le marché Bonsecours.

ACCIDENT.—Samedi dernier, vers dix heures, un menuisier du nom de Louis Quintal, âgé de 53 ans, occupé à réparer un char appartenant à la compagnie du Grand Tronc, fut accidentellement broyé à mort entre deux chars, la chaîne du premier ayant cassé. Une enquête a été tenue et un verdict rendu en conséquence.

TRAVERSE DE LAPRAIRIE.—La traverse de Laprairie est très-dangereuse en deça du pont. dimanche, un cheval a enfoncé et s'est noyé. Les personnes qui se trouvaient dans le sleigh ont eu beaucoup de peine à se sauver. Un nouveau chemin a été balisé à quelques pieds de l'endroit où l'accident est arrivé; mais il faut y passer avec beaucoup d'attention.

COUR DE POLICE lu 20 courant.—Jos. Dumouchel, vente de liqueurs sans licence, cause déboutée avec dépens; Louis Lacroix et Petronille Lacroix, assaut et batterie, 2s 6d et les frais ou 15 jours de prison; Henry Costello, assaut et batterie, libéré; Catherine McCormick et Chs. P. Minks, larcin, libéré; Wm. Adams, vol de bouteilles chez M. McGibbon, libéré.

Nouvelles de l'Intérieur.

COLOMBIE ANGLAISE.—En novembre dernier, on a fait signer une pétition pour le rappel du Gouverneur Seymour et la ré-nomination de Sir James Douglass.

NOUVEAU JOURNAL AGRICOLE.—Le *Canada farmer*, journal d'agriculture publié par le *Globe*, à Toronto, vient de perdre son principal directeur, le Rév. M. Clark, qui se retire parce que le journal se mêle de politique. Il a fondé l'*Ontario farmer* dont le gouvernement d'Ontario prend un nombre considérable d'exemplaires pour répandre en Angleterre et attirer ici l'émigration.

NOUVEAU VAPEUR.—Les citoyens de St. Hyacinthe se proposent de construire un vapeur qui voyagerait entre St. Hyacinthe et St. Pie.

LE CANAL WELLAND.—La Chambre de Commerce de Kingston recommande fortement l'élargissement du canal Welland.

CANAL DE LA BAIE GEORGES.—Le Conseil de la Chambre de Commerce de Kingston a fait un rapport sur le sujet du canal Huron et Ontario disant qu'il ne considérerait pas le projet comme avantageux et praticable.

DÉCÈS A COLLINGWOOD.—Collingwood, province d'Ontario, renferme une population de 2,000 âmes. Quinze personnes seulement sont mortes l'année dernière, dont deux d'un âge très-avancé.

BANQUET.—Lundi, les citoyens de la Rivière-du-Loup ont donné un grand banquet aux commissaires du chemin de fer intercolonial à l'hôtel Larochelle. M. Aquila Walsh, le président, a remercié les citoyens de la Rivière-du-Loup de leur cordialité. Le Maire, M. G. Pelletier, leur a aussi présenté une adresse.—*J. de Québec.*

GÉNÉREUSE SOUSCRIPTION.—Les journaux d'Halifax nous apprennent que les catholiques de cette ville ont souscrit \$11,200 pour l'agrandissement de la Cathédrale Ste. Marie. Sa Grâce Mgr l'Archevêque a fait des arrangements avec des fournisseurs pour avoir les matériaux nécessaires à cette amélioration.—*Moniteur Acadien.*

INCENDIE A MONTMORENCY.—Samedi soir, la manufacture d'allumettes de MM. Howard et Fitch, à Montmorency, a été complètement détruite par un incendie. Le feu fut découvert vers 7 heures et demie; le tuyau du poêle ayant enflammé la boiserie par laquelle il passait, le feu se développa avec une rapidité si grande, grâce aux matières inflammables que contenait l'établissement, que toute la manufacture était une masse de flammes avant qu'on put travailler effectivement à arrêter l'incendie. La manufacture de sceaux qui se trouvait vis-à-vis et qui est aussi un bâtiment en bois a couru des dangers imminents et ce n'est que par l'énergie et le travail persévérant des employés des Moulins de M. Hall, qu'il a pu être préservé d'une destruction complète. Ces hommes ont excité l'admiration de tous ceux qui les ont vu à l'œuvre. Les flammes qui étaient immenses projetaient une chaleur si intense qu'il était impossible de s'en approcher à moins de 200 pieds.

MM. Howard et Fitch employaient un grand nombre d'ouvriers dans cette manufacture qu'ils avaient louée de M. Hall depuis 18 mois. Ces ouvriers se trouvent maintenant temporairement sans emploi. La manufacture va être, dit-on, prochainement reconstruite, mais dans un autre endroit.—*Journal de Québec.*

ACCIDENT.—Avant-hier un individu, du nom de I. Potvin, était occupé à enlever de la neige sur un toit dans la rue Fleury, faubourg St. Rock. En voulant changer de position, il manqua le barreau de l'échelle où il était monté, et tomba d'une hauteur considérable sur le trottoir couvert de glaces. Le malheureux, dans sa chute, s'est cassé la jambe droite, et a reçu plusieurs contusions graves. Il est l'unique soutien d'une nombreuse famille composée de huit enfants, la plupart en bas âge.—*L'Événement*

CHANGEMENTS.—Le *Canada* nous informe qu'un changement très important va être fait dans le département du Revenu de l'Intérieur, sur la recommandation de l'Hon. M. Campbell. C'est la restriction imposée aux officiers de saisie.

UNE MOTION ORIGINALE.—A la dernière assemblée du Conseil-de-Ville de Québec, le conseiller Herry a fait motion qu'aucun capitaliste qui se fixerait à Québec en plaçant la somme de \$70,000 serait exempté de payer des impôts pour une période de dix ans. La motion a été renvoyée au comité spécial qui doit préparer des amendements à l'acte d'incorporation. Voilà un filet assez nouveau tendu aux capitalistes. Nous souhaitons qu'ils s'y laissent prendre et en grand nombre.

OR.—Un rapport de M. Pope, l'inspecteur des mines d'or, constate que la quantité d'or extraite des mines de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, pendant le trimestre terminé le 31 décembre 1868, est d'un peu plus de 324 onces.

BÉNÉDICTION D'UNE CLOCHE.—Une imposante cérémonie avait lieu à Magog, mardi dernier, 12 du courant. Il s'agissait de la bénédiction d'une jolie cloche, achetée pour cette nouvelle Mission, par les habitants du lieu, avec un zèle qui les honore doublement, car nous savons que leurs moyens sont encore limités. Au zèle missionnaire du lieu, le Révd. M. Mondor, et à Eugène Fontaine, Ecr., Notaire de l'endroit, revient, croyons-nous, la plus grande part du mérite de cet acte généreux. L'on sait le rôle que joue la cloche dans le culte catholique, et les nombreuses jouissances qu'elle procure au cœur du catholique, dans l'accomplissement de ses devoirs religieux.—*Pionnier de Sherbrooke.*

TRISTE MORT—AVERTISSEMENT.—Geo. A. Gustin, fils de M. Loren Gustin, de Fitch-Bay, (Canton de St. Instead,) âgé d'environ 17 ans, est mort dans les circonstances pénibles suivantes, dimanche dernier au soir. Ce jeune homme, en compagnie de son frère aîné et de plusieurs autres jeunes gens, s'était mis à boire, le samedi soir précédent, à une ou deux maisons. Il but un verre presque plein d'eau-de-vie de première force, et peu à peu un plein verre de «Vieux Rye». Il partit ensuite pour la maison de son père, mais avant d'être sorti du village, il s'affaissa dans le chemin, et resta sans mouvement et sans parole. Son plus jeune frère, qui se rendait au logis, reçut l'injonction de ne point dire en quel état se trouvait George. Les camarades de ce dernier le transportèrent alors dans une boutique de forge, où ils le gardèrent jusqu'au matin. La honte les induisit bientôt à le porter dans une grange, à environ un mille de distance, où, après l'avoir veillé près de deux heures, ils devinrent inquiets et envoyèrent chercher du secours; après quoi, le pauvre malheureux fut apporté à la maison de ses parents. Le Docteur Keys fut mandé et lui administra les remèdes ordinaires en pareil cas. On commença alors à espérer son recouvrement; mais bientôt après il fut atteint de vomissements et mourut dans la soirée de dimanche.

Le jury, composé de dix-neuf des voisins du père et présidé par Wm. Dolloff, Ecr., fut occupé toute la journée de mardi à s'enquérir de la cause de sa mort.

L'examen *post mortem* que l'on fit sur le cadavre fit découvrir qu'il s'était fait au cerveau un épanchement de sang considérable.

La substance du verdict est que le défunt, George A. Gustin, a trouvé la mort par suite d'une attaque d'apoplexie hémorragique, causée par l'usage excessif de spiritueux ardents et funestes.

Quel coup pour cette famille.

Quel sort pour ce pauvre jeune homme! Bouteille, voilà de tels coups!—*Pionnier de Sherbrooke.*

LAC ST. JEAN.—M. Richardson, assistant bien connu de Sir William Logan, dans ses explorations pour la Commission Géologique du Canada, est présentement à Québec. Il se rend au Lac St. Jean, chargé par le gouvernement d'une mission au sujet de la colonisation.—*L'Événement.*

FACHEUSE NOUVELLE.—On lit dans le *Constitutionnel*:

On nous écrit de Champlain que la variole, vulgairement appelée grosse picotte, y fait des ravages considérables. Quelques personnes sont mortes déjà et plusieurs autres sont atteintes.

SALAIRE NOMINAL D'UN BEDEAU.—Dans une certaine mission du Diocèse des Trois-Rivières, une convention fut faite entre M. le curé, les syndics et le bedeau. Le dit bedeau trouvant que la *bedaucherie* de la dite mission lui donnait un peu d'occupation, voulut en être récompensé. Il fut donc convenu entre lui, M. le curé et les syndics de lui laisser en récompense de son trouble, le casuel pour l'année.

Baptêmes 6, mais remarquez que la cloche de la dite mission est encore à la fonderie de West Troy. Mariages zéro, Sépultures zéro. En résumé le casuel de l'année a donc été pour:

Baptêmes	000000
Mariages	0
Sépultures	0

Vous comprenez facilement que le dit bedeau ne veut plus jouer au zéro. Il remit l'année suivante sa charge de bedeau, en donnant avis aux bedeau du voisinage de ne faire aucun marché avec le casuel.

Signé,

Un des amis de
THOMAS BOURGUIGNON.

—*L'Union des Cantons de l'Est.*

LE VÉLOCIPEDE A QUÉBEC.—Le velocipède continue à faire fureur à Québec. En attendant l'été, les partisans de ce genre de locomotion, perfectionnent leurs véloces, et font des exercices d'équilibre dans la bâtisse de l'Ecole militaire.

Au printemps nos rues seront sillonnées par des velocipèdes.

Hier, M. J. Jones nous a fait un nouveau modèle en cuivre d'un velocipède à trois roues. Il a ajouté, ce qui, à son idée est une grande amélioration, des manivelles au moyen desquelles l'effort des mains s'ajoutera à celui des roues pour communiquer au vélocipède une plus grande rapidité.

M. J. Jones, songeant qu'il doit être ennuyeux de voyager seul, place un second siège sur son velocipède à trois roues.

Tout cet appareil nous paraît très ingénieux. On dit qu'un ouvrier fabrique en ce moment un velocipède aquatique.—*Journal de Québec.*

BATEAU A VAPEUR SUR L'YAMASKA.—Un correspondant du *Courrier de St. Hyacinthe* dit:

Le progrès de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes dépend tellement de la construction d'un bateau à vapeur sur l'Yamaska, que cette dernière entreprise ne saurait être trop encouragée. Notre actif et entreprenant compatriote M. A. Kéroack y a définitivement consacré son énergie et ses capitaux; malgré les mille obstacles qui s'élevaient devant lui, M. Kéroack s'est décidé à lancer une partie de sa fortune dans une spéculation qui ne peut manquer d'être plus utile au public qu'à M. Kéroack lui-même, quelque soient les profits que ce dernier en retire. La générosité de M. Kéroack a été comprise, et les trois localités de St. Hyacinthe, St. Césaire et St. Pie qui doivent nécessairement profiter de l'entreprise, n'ont pas voulu laisser M. Kéroack en supporter seul le risque et le fardeau, des souscriptions publiques se sont organisées dans ces trois localités sous la direction des amis du progrès et l'on se propose d'offrir à M. Kéroack la jolie somme de \$1000, pour lui prouver que l'utilité de son œuvre est appréciée comme elle le mérite.

ÉLECTIONS MUNICIPALES A ST. JEAN.—Les élections municipales ont eu lieu le 14 à St. Jean, M. H. Larocque a été élu Maire par acclamation et M. John Rossiter conseiller pour le quartier Nord. Après quelques heures de votation, les messieurs suivants ont été élus pour les autres quartiers: M. Quesnel pour le Quartier Est; M. Sheridan, pour le quartier Centre et M. Pierre Frenière pour le quartier Ouest. Tout s'est passé dans un ordre parfait. *Franco-Canadien.*

CORRESPONDANCE ROMAINE DE LA MINERVE.

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

Rome, 19 Décembre 1863.

Depuis longtemps les "Pifferari" sont arrivés à Rome et nous annoncent au son de leur champêtre musique le grand acte de la naissance du Christ. Ces bergers aux mœurs antiques descendent de la Sabine et des Abruzzes pour venir dans la Ville Sainte chanter les louanges d'un Dieu fait homme, d'une Vierge mère. Ah! quelle est belle la coutume de ces simples bergers! Combien devant la Madone ils chantent avec piété, avec dévotion, avec quel charme ils redisent les cantiques de la Vierge! Vous les voyez avec leur humble costume, image de leurs mœurs, arrêtés aux pieds de la Madone, et là, la tête nue, le regard plein d'amour, répéter les chants de leurs montagnes.

Pour nous Canadiens, c'est une coutume qui plaît à notre cœur. Elle remplace nos beaux vieux Noël, cantiques si touchants, si simples, si naïfs, si pleins de foi, et qui sont si bien en harmonie avec l'humilité de Celui qui s'est fait homme.

Les cérémonies liturgiques à Rome sont splendides, mais, croyez-moi, rien de plus beau, pour la Noël, que notre manière de la chômer. Ce ne sont pas ces chants aux mille et une parties, cette musique, chatiée, pressée, brillante, qui nous emporte et nous éblouit, mais un chant régulier, grave et sublime en lui-même qui porte la dévotion dans l'âme, qui vous fait prier malgré vous.

Bientôt Noël passera, mil huit cent soixante-huit ne sera plus, une nouvelle année commencera, année de malheur pour les uns, de plaisir, de bonheur pour les autres.

J'aurais du, dans ma dernière lettre, faire les souhaits de circonstance, mais que voulez-vous, je n'avais pas compté sur la distance. Allons, réparons le mal. J'arriverai pour les rois, dix jours en retard. Bah! justement pour tirer la fève... ou le pois; et puis si je ne puis faire mes visites du jour de l'an avec les messieurs, je les ferai avec ces charmantes dames, qui, j'espère, ne me refuseront pas cette faveur.

Que pouvons-nous former pour notre pays, si ce n'est des vœux de bonheur et de prospérité?

A vous, messieurs du clergé, vénérables évêques, dignes curés, nous vous souhaitons force et courage dans votre mission de moissonneurs d'âme; nous faisons des vœux pour votre santé, nous demandons au ciel de donner à l'Eglise du Canada, des prêtres zélés, saints, savants, capables enfin de mener à bons termes la sainte mission du Christ.

Pour vous, messieurs du comité des zouaves pontificaux, croyez-le, vous n'avez pas la dernière part de nos souhaits. Vous à qui nous devons tant, vous qui nous avez fourni les moyens de venir offrir au vieillard du Vatican le secours de notre bras, vous que nous bénissons tous les jours, vous que nous aimons tant, que Dieu veuille sur vos personnes, qu'il vous continue cette énergie, cette ardeur dont vous faites preuve depuis un an; que la Vierge qui nous a rendus sains et saufs au terme de notre voyage, prennent vos familles sous sa sainte garde et vous protège dans vos entreprises. Vivez heureux, vivez longtemps, vous tous qui avez contribué à l'œuvre des Zouaves Pontificaux.

Et mes chers parents, tendres amis que nous avons laissés là-bas, vous qui, comme nous, avez éprouvé les rigueurs de l'absence, vous, qui avez sacrifié amitié, amour, argent, pour donner à l'Eglise un défenseur de votre famille, vous ne serez pas oubliés, quand au premier de l'an notre père com-

mun fera, sur nos têtes, descendre sa bénédiction.

Pour vous mesdames, vous surtout, charmantes demoiselles, aimantes, (aimables, dis-je); jeunes filles, vous qui comptez parmi les zouaves, un bon ami, pour lequel vous vous sentez des penchants plus ou moins vifs, que vous souhaiterais-je, sinon patience et... fidélité. Oh! pour ça, c'est convenu, ils sont si sages, nos zouaves.

Vous ne savez pas quels hommes ils se, ront de retour au pays? Des vrais modèles de vrais maris. Accoutumés à l'obéissance du soldat, toujours entrés à la caserne de bonne heure, jamais, le soir, ils ne quitteront le logis, et s'ils obtiennent une permission de dix heures, ils se trouveront heureux de n'être pas obligés d'y faire ajouter notre signature. Et puis, écoutez: l'économie, la sobriété dont ils ont pris l'habitude, devra entrer pour quelque chose, dans le programme. Mais ce n'est pas tout; avec eux, adieu la cantine, adieu raccommodage, plus de boutons à poser, plus de pièces à bredailler; si vous l'exigez, plus de lits à faire; allons, faudrait voir ça, après deux ans de pratique, permettre à un autre main que la sienne, de mettre en ordre ces documents de ménage.

N'est-ce pas que de pareils hommes sont appelés à faire le bonheur de plus d'une?

Puisque j'arrive pour les rois (style à nous autres), disons un mot à la reine du jour. Hélas! ce nom que l'on vous donne aujourd'hui, le peu de durée de votre règne, représente bien l'inconstance, l'incertitude des monarques de notre siècle! Qui, aujourd'hui, paraît solidement assis sur son trône, peut promettre d'y être le lendemain? Il faudrait être imprudent pour le jurer.

Dans ces antiques coutumes que nous avons conservées au Canada, il y a pour nous un enseignement très précieux. Voyez quelle anxiété éprouvent les convives, quand l'acier, tranchant le gâteau, décide le sort de chacun. Et lorsque l'on tend la main vers le plateau, avec quelle hésitation l'on prend sa part. Enfin la reine est proclamée, chacun la félicite, on lui fait les honneurs; elle préside le repas. Bientôt l'on quitte la table, après quelques heures de plaisir, on se sépare; et le règne, les honneurs sont finis pour elle, reine d'un jour, elle n'est plus le lendemain. Telle est la vie, telle est la fin des monarques les plus grands, telle est la vie, telle est la fin des honneurs de nos jours. L'homme est-il puissant, on l'entoure d'honneurs, survient-il un malheur, on l'oublie, on ne semble plus le reconnaître.

Notre régiment est définitivement divisé en quatre bataillons de six compagnies chacun, et nos officiers seront placés par rang d'ancienneté; le plus vieux des capitaines aura le commandement de la première compagnie du premier bataillon. Nous sommes tous heureux de ce changement puisqu'il faudra de nouveaux gradés, et fichtre, nous ne voulons pas céder notre veine. Nous recevons toujours des armes et des munitions; déjà on a pu donner le "Remington" à tout le premier bataillon; l'armement se continue chaque jour.

Cette semaine, il y a une patrouille de Zouaves et de gendarmes qui ont eu une petite partie de plaisir. Ils cheminaient lentement, fusil en bandoulière et sans défiance, aux alentours du Capitole; quand tout à coup on aperçut près d'un porche, cinq ou six individus, à l'allure suspecte. Un gendarme s'approche d'eux et leur demande compte de leur conduite, mais n'en reçoit que des mauvaises raisons, et l'un de ces personnages s'approchant vivement

porte au gendarme un coup de poignard en plein cœur, mais qui grâce à la capote, qui est très ample, ne le blessa que légèrement. De suite les Zouaves accourent, et dans leur empressement oublient de prendre carabine en main, et une lutte corps à corps s'engagea. Nos Zouaves ne pouvaient se servir du sabre et le stylet faisait son devoir : deux vigoureux coups furent portés à la tête de l'un d'eux. Enfin on put au milieu de la lutte défaire la courroie d'une carabine et d'un tour de main, on assomma du coup le plus acharné de bandits. Cette manière plus expéditive de combattre ne plut pas à cette canaille qui prit aussitôt la fuite. On transporta de suite les blessés au corps de garde le plus près et la gendarmerie fut lancée aux trousses des malfaiteurs, qu'ils amenèrent tous six au bout de quelques heures.

Les blessures de part et d'autres ne sont pas graves et afin que l'on ne soit pas inquiet au Canada, je dirai que le zouave blessé n'est pas canadien.

..

Peu s'en est fallu, la semaine dernière, que nous eussions à déplorer un triste accident, qui a failli donner la mort à un zouave canadien, Moïse Gouin, de LaBaie. Comme nous n'avons pas de poêles dans nos corps de garde, nous nous servons de charbon que nous faisons brûler dans un vase de tôle, en ayant le soin de laisser la porte ouverte; Gouin et plusieurs hommes dormaient depuis quelques instants, quand se sentant suffoqués, asphixiés, ils essayèrent de se lever. Gouin n'eut pas fait deux pas qu'il tomba à la renverse et perdit connaissance; les autres, plus forts, purent se diriger vers la porte qui, à leur insu, avait été fermée, et l'ouvrir. Alors on traîna dehors le pauvre asphixié, et à force de soins et de bon air, on parvint à le sauver. Il est maintenant en parfaite santé; mais il peut se vanter de revenir de loin.

Houura! bravo! je suis content, mille bombes, quelle bonne nouvelle! vive la gloire! vive les nouvelles comme ça, qui vous apprennent les nominations des nôtres par cinq à la fois. Aussi ce pauvre Képi, comme je le maltraite, vingt fois il a baisé le plafond de ma chambre. Oui, cinq des nôtres viennent d'être gradés, j'apprends la chose à l'instant et ne badinez pas, parmi eux un major; et foutez, ce n'est pas de la paille un major. Ils vous ont des galons partout et larges comme la main. Dieu! que c'est beau un major!

Déjà vous connaissez l'heureux mortel, mais c'est le sergent Prendergast donc, qui a, comme je vous l'ai dit, donné dans l'œil du *papa Allet*. Les quatre autres sont: Legris, de Terrebonne; Paré, Lachine; Allard, Québec, et Brunelle Elie, Lewis, qui ont été tous quatre faits caporaux avec promesse d'avancement.

Il est neuf heures du matin; dans une instant je pars pour Monte Rotundo et Mentana, où je vais faire une promenade militaire... en chars, par exemple; vous me souhaitez un bon voyage, moi le bonjour et a revoir.

LOUIS T. GARCEAU,

Zouave Pontifical Canadien.

P.S.—J'oubliais de vous dire que nous avons eu le plaisir de serrer la main à notre compatriote Oscar Dunn, votre aimable et spirituel correspondant, qui, depuis quelques jours, est à Rome, où il se propose de demeurer quelques mois.

L. T. G.

CATÉCHISME D'AGRICULTURE.

CHAPITRE II

DES PLANTES.

12. Vous avez dit que l'agriculture a pour but de procurer les plantes utiles. Comment y parvient-elle?

En les cultivant, c'est-à-dire en les faisant naître dans un sol préparé et en les maintenant dans les circonstances les plus favorables à leur développement, suivant le profit qu'on désire en tirer, car on cultive les unes pour leurs graines, les autres pour leurs racines, d'autres pour le fourrage, etc.

13. Comment détermine-t-on les circonstances favorables à leur développement?

Principalement en étudiant la vie des plantes et ses conditions.

14. Les plantes sont donc des êtres vivants?

Bien que fixés au sol, privés de mouvement libre et différant des animaux par leurs organes essentiels, les végétaux naissent, vivent, se nourrissent et meurent comme eux, et se reproduisent de même en donnant naissance à des individus qui ressemblent à leurs parents.

15. Quels sont les principaux organes des plantes?

Il y en a plusieurs :

1o La *racine*. C'est la partie qui s'enfonce sous terre. Elle sert d'abord à fixer la plante au sol et ensuite à la nourrir. Dans ce but elle est munie de filaments qu'on appelle le *chevelu*, et c'est l'extrémité de ces petits fils, vraies petites bouches, qui pompe dans la terre les sucs destinés à monter dans la tige et à former la sève.

2o La *tige*. C'est le support commun des feuilles, des fleurs et des fruits. C'est par elle que passe la sève pour se rendre aux extrémités. Elle répond hors du sol à ce que le corps de la racine était dans le sol. On appelle *collet* ou *nœud vital* le point à ras de terre qui réunit la tige à la racine, et d'où elles partent toutes les deux pour se diriger en sens opposé.

3o Les *feuilles*. Elles servent à la respiration des plantes et elles absorbent les gaz nécessaires à leur nourriture. Elles contribuent en outre à l'élaboration des sucs.

La sève parvenue dans les feuilles y subit de grandes modifications; elle y perd par l'évaporation une partie de son eau, s'épaissit et entre avec les gaz absorbés par la feuille dans différentes combinaisons; après quoi elle redescend dans le corps de la plante.

4o La *fleur*. C'est l'organe de reproduction destiné à préparer les graines. Elle se compose d'abord d'une enveloppe plus ou moins colorée qui attire souvent l'attention par sa beauté, mais qui n'est destinée qu'à protéger deux organes beaucoup plus essentiels.

a. Les *étamines*, minces filets surmontés d'un petit sac rempli d'une poussière ordinairement jaunâtre. Cette poussière, qu'on nomme *pollen*, est nécessaire à la fécondation des graines.

b. Le *pistil*. Il occupe le centre de la fleur. Il est composé ordinairement d'une petite colonne surmontée d'une crête ou d'une aigrette sur laquelle vient s'attacher la poussière fécondante des étamines; elle pénètre de là dans la colonne et jusqu'à sa base qui est renflée et contient les graines. Cette dernière partie se nomme l'*ovaire*, parce qu'on a comparé les graines qui la remplissent aux œufs des animaux.

Quand les graines sont fécondées, la fleur se flétrit. Ses enveloppes tombent, ainsi que les étamines, l'ovaire grossit et devient le fruit qui, à son tour, mûrit, se sèche ou se pourrit suivant les espèces, et lâche ainsi

les graines qu'il contenait pour qu'elles se sèment naturellement ou qu'on les recueille pour les semer, comme on le fait du blé, de l'avoine, etc., etc.

16. Est-ce qu'on peut dire que le blé a un fruit?

Dans certaines espèces dont le blé fait partie, le fruit et la graine se confondent. Ainsi chaque grain de blé est à la fois un fruit et une graine. Dans d'autres espèces, un fruit contient plusieurs graines et même un très-grand nombre. La gousse ou cosse des pois, la tête du pavot sont des fruits comme la poire et la pomme.

17. Que se passe-t-il lorsque la graine est mise en terre?

Toute graine contient un germe, c'est-à-dire une petite plante en raccourci qu'on peut voir facilement en ouvrant une fève ou un haricot. Quand la graine est mise en terre dans de bonnes conditions de chaleur et d'humidité, elle commence à germer. Le germe perce les grains avec sa racine qu'il dirige en bas, et sa tige qu'il dirige en haut. Dès que la tige est sortie de terre, elle prend les feuilles qui souvent ne ressemblent pas du tout, à celles qu'elle aura lorsqu'elle sera grande. Cette remarque est utile à retenir, et il est bon de s'exercer à reconnaître les plantes qu'on cultive et même les mauvaises herbes, dès le moment où elles lèvent.

18. Qu'arrive-t-il à la plante une fois qu'elle est levée?

Elle pousse, développe sa tige et ses feuilles, fleurit et fructifie; après quoi, suivant les espèces, elle meurt ou continue à vivre.

19. Qu'arrive-t-il si la plante meurt avant que la graine soit mûre?

Si la graine n'était assez avancée, elle périrait aussi, mais si elle avait pris tout son accroissement, elle mûrirait très-bien sur sa tige morte; et c'est ce qui arrive fort souvent pour les plantes annuelles. Ainsi les blés et les colzas mûrissent très-bien quand leur tige ne vit plus, et achèvent parfaitement de mûrir en moyettes ou en tas, après avoir été coupés.

Pour ces deux plantes, il y a même de grands avantages à agir ainsi, car on évite les pertes qu'on ne peut prévenir si on attend la complète maturité pour faire la récolte. Les graines qui tombent sur le sol sont en effet sans utilité et causent souvent des déficits considérables. En outre, on obtient plus de qualité et de quantité. Mais il en est autrement des graines qu'on destine à la semence; on doit les laisser mûrir sur pied autant que possible.

20. Comme il y a une infinité d'espèces de plantes différentes, il faut les diviser et les classer, afin de s'y reconnaître. Comment les classe-t-on?

Il y a plusieurs significations, suivant le point de vue auquel on se place. Ainsi, les savants les classent en familles naturelles d'après les analogies de leurs organes essentiels. Mais d'autres divisions plus simples peuvent être adoptées aussi en agriculture; on peut notamment les diviser en plantes annuelles, de tous les deux ans ou vivaces, suivant la durée de leur vie.

21. Indiquez les familles naturelles auxquelles appartiennent les principales plantes cultivées en grand.

Le pois, la vesce, la fève, le sainfoin, le trèfle, etc., toutes plantes dont la fleur ressemble plus ou moins à un papillon, appartiennent à la famille des *Papilionacées* appelées aussi *Légumineuses* à cause de leur fruit qui est une gousse ou *légume*.

Le lin appartient à la famille des *Linées*. Le chou, le colza, le navet, la cameline, le pastel, etc., à la famille des *Crucifères*, nommée ainsi à cause de ses fleurs en croix.

La carotte, à la famille des *Ombellifères*, nommée ainsi à cause de ses fleurs disposées comme une ombrelle.

La pomme de terre et le tabac, à la famille des *Solanées*.

Le chanvre et le houblon, à la famille des *Cannabacées*.

Le sarrazin, à la famille des *Polygonées*, et la betterave à celle des *Chénopodées*.

Enfin, la famille naturelle qui contient le plus de plantes utiles est celle des *Graminées*. Elle en fournit pour le fourrage et l'alimentation de l'homme. Ces dernières portent le nom de *céréales*. Les diverses espèces sont notamment le blé, le seigle, l'avoine, l'orge, le maïs et le riz.

22. Qu'appellez-vous plantes annuelles ?

Ce sont celles qui naissent et meurent dans la même année, quelquefois même en une seule saison. Toutes les céréales, les haricots, les pois, etc., sont annuels.

23. Qu'appellez-vous plantes bisannuelles ?

Celles qui ne fructifient que la seconde année après le semis. Tels sont les choux, les betteraves, le trèfle des prés, etc.

24. Qu'appelle-t-on plantes vivaces ?

Ce sont les végétaux dont la vie a une durée infinie comme le topinambour, la pomme de terre, les plantes des prairies naturelles, les luzernes, etc.,

25. N'y a-t-il pas encore des distinctions à faire entre les plantes vivaces ?

Oui. On distingue les plantes vivaces *herbacées* et les plantes vivaces *ligneuses*.

26. Qu'est-ce que les plantes vivaces herbacées ?

Ce sont des plantes dont la racine seule est perpétuelle ; la tige meurt chaque année et ne repousse qu'au printemps suivant. L'ortie commune en est un exemple que tout le monde connaît. On les nomme herbacées à cause de la nature de leurs tiges qui sont vertes et tendres à la manière des herbes.

27. Qu'est-ce que les plantes vivaces ligneuses ?

Ce sont des plantes dont la tige est perpétuelle et a la consistance du bois. Elles comprennent les arbres, les arbrisseaux, parmi lesquels on doit compter les végétaux dont la tige est grêle et faible, mais ligneuse, comme les ronces.

28. Y a-t-il pour la culture des différences à établir entre les plantes annuelles et bisannuelles ?

Oui, il y en a de très-grandes qui dépendent de la constitution même de ces plantes. Les annuelles vivant peu de temps ont peu de racine et ne les enfoncent pas profondément. Ils s'ensuit qu'elles sont plus sensibles à la sécheresse et qu'elles ont moins besoin d'un sol profond. Ainsi, la luzerne, qui est vivace, veut un sol défoncé bien plus profondément que le trèfle, qui n'est que bisannuel.

29. N'y a-t-il pas encore d'autres divisions à établir entre les plantes au point de vue agricole ?

Oui. On peut les diviser suivant leurs usages en plantes *alimentaires*, cultivées pour leurs semences ou leurs fruits, ou leurs tubercules, etc. ; en plantes *fougères*, qui se recueillent et se consomment en sec ; en plantes *industrielles*, destinées à servir de matières premières pour l'industrie, et à fournir des huiles, du sucre, des teintures, etc. On peut aussi les diviser d'une manière générale en plantes cultivées et en plantes incultes ou spontanées.

30. Quelle est l'origine des plantes cultivées ?

On l'ignore pour une grande partie d'entre elles. La plus importante de toutes, le blé, n'est pas connue à l'état sauvage. Mais celles dont on connaît les types incultes montrent bien qu'elles doivent beaucoup au travail de l'homme et que la culture a développé en elles des qualités dont elles ne possédaient que le germe.

Ainsi la carotte sauvage, qui vient dans tous les champs maigres, n'a qu'une racine

dure, mince comme le petit doigt et dénuée de toute qualité nutritive.

Le chou sauvage, qui poussé au bord de la mer, est une plante âcre et maigre sans aucune des qualités qui nous font rechercher les diverses espèces de choux cultivés.

La pomme de terre, qui vient spontanément dans les montagnes du Pérou, n'y a que des tubercules gros comme des noisettes, verdâtres et amers.

C'est donc à la culture et aux soins qu'on en prend que ces plantes doivent l'utilité que nous en tirons, et elles la perdraient le jour où on cesserait de les cultiver.

31. De tout ce qui concerne la vie des plantes, qu'est-ce qu'il importe le plus à l'agriculteur de savoir ?

Il importe surtout à l'agriculteur de connaître ce qui se rapporte à la nutrition ou nourriture des espèces qu'il cultive ; car c'est en fournissant et en modifiant les éléments de cette nutrition que la culture peut surtout agir sur les plantes.

32. D'où les plantes tirent-elles leur nourriture ?

De l'air qui les environne et du sol dans lequel leur racines sont plongées.

Ainsi donc avant de nous occuper de la nutrition des plantes, il nous faut parler de l'air et du sol, et aussi de l'eau qui joue un si grand rôle dans l'un et dans l'autre.

Dires et Choses.

On donne comme très probable l'apparition prochaine d'un journal quotidien.

Rédacteur en chef : Victor Hugo !

Sous la bannière du maître se grouperaient d'abord tous les rédacteurs de l'ancien *Evénement*.

François-Victor Hugo, Charles Hugo, Paul Meurice, Auguste Vacquerie, etc., etc.

Henri Rochefort a, dit-on, promis une collaboration assidue. Outre des articles écrits spécialement pour ce journal, il donnera chaque semaine un quart ou un tiers de ce qui paraîtra dans la *Lanterne*.

Parmi les autres collaborateurs, nous pouvons citer encore Mario Proth, Frédéric Courmet. On parle aussi de M. Gambetta.

Le titre du journal sera l'*Avant-Garde*.

On délibère encore pour savoir si on mettra comme sous-titre la mention : Avec les rédacteurs de l'ancien *Evénement*.

— De même que sa mère avait renié le protestantisme pour épouser le tzarewitch Alexandre, la fille de l'empereur de Russie va se faire catholique, à ce qu'affirme le *Journal de Paris* pour épouser le roi de Bavière.

C'est un fait inouï, dans les annales politiques et religieuses de la Russie, que le czar autorise sa fille à abjurer l'orthodoxie pour devenir la femme d'un roi catholique.

Mais que ne peut l'amour, que peut refuser un père à sa fille ? Et ne dit-on pas que la jeune et jolie grande duchesse est prise d'une réelle passion pour ce prince charmant qui a nom Louis de Bavière !

Est-ce purement de l'amour ? ou bien les beaux yeux du trône de Bavière sont-ils pour quelque chose dans ces arrangements de religion ?

— Un bien joli mot du *Palais* sur M. Emile Olivier :

C'est un noyé qui s'est pris dans les filets de Saint-Cloud.

— On amène au poste de la rue Drouot, à la sortie du bal de l'Opéra, une « straussinante ».

Le sergent se met à écrire son rapport : — « Le dit masque se trouvant en état de boisson et r veillant par ses chansons les citoyens paisibles, la patrouille a dû arrêter ce perturbateur... »

— De quoi ! de quoi ! interrompit l'inculpée. Un perturbateur ! Si l'on peut dire !... Moi qui suis mère de quatre enfants ?...

— C'est juste, prononce le sergent. On va rectifier.

Et il corrige.

—.....La patrouille a dû arrêter cette mère-turbateur.

LES DESTINÉES D'UNE FAMILLE.—Une étrange fatalité semble poursuivre la famille royale des Bourbons. Qu'on jette un coup d'œil sur ce tableau synoptique des événements qui ont pris place dans l'espace de moins d'un siècle. Louis XVI est décapité. Son fils, le jeune Dauphin, meurt en prison. Le Duc de Berry, héritier du trône de France, est assassiné. Charles X, chassé du trône par la révolution de 1830, expire en exil. Louis-Philippe, représentant de la branche cadette, est détrôné en 1848 et va mourir à Holyrood. Charles III, de Parme, est assassiné en plein jour, en 1854. Marie-Louise, son épouse, perd ses propres états en 1859 et termine sa vie dans l'exil. Les Bourbons de Naples sont expulsés en 1860. Les Montemolins, branche cadette des Bourbons Espagnols, ont été finalement bannis de l'Espagne après une longue et cruelle guerre civile. Enfin, en 1868, Isabelle II, reine d'Espagne, est chassée de ses États.

FRAIS DE JUSTICE.—Les frais du procès de John Surratt ont coûté jusqu'à ce jour au gouvernement cent cinquante mille dollars. Voilà de l'argent bien employé ! Et qui peut savoir à quel total on serait arrivé sans l'ordonnance de non lieu qui vient d'être rendue ?

Le chiffre des naufrages enregistrés dans la *Shipping and Mercantile Gazette*, de Londres, pour la semaine terminée le 25 décembre dernier, est de 83. Total depuis le commencement de l'année 1868, 2,404.

Les Riens du Jour.

Un nouveau mot créé par un seizième de coulisier :

Lorsqu'un boursier meurt, on ne dit plus : Un tel a lâché la rampe...

On prétend :

« Qu'il a lâché la rente. »

On disait d'un homme dont la vie n'a été qu'un tissu d'infamies et dont l'aplomb égale la bassesse :

— Il a tant de boue dans son passé qu'il a pris, au moins, un employé pour rougir à sa place.

M. de Milhau, de *Paris-Gazette*, attribue un mot spirituel à M. Auber qui en a endossé assurément de moins bons :

Récemment on passait en revue devant lui tous ses chefs-d'œuvre sans savoir auquel décerner la prime.

— Mais, vous, dit-on, à l'auteur de la *Muette*, voyons, selon vous, qu'avez-vous fait de mieux ?

— Ce que j'ai fait de mieux, mon ami, c'est de ne pas me marier.

On parlait de la fortune d'un financier fort connu.

— Il lui reste cinq millions liquides — dit quelqu'un.

— Liquides, soit ! mais pas clairs !

Vous voudriez peut-être savoir le fin mot du différend turco-grec. Tous ces différends éternels rappellent la fine plaisanterie de lord Russell sur la question du Sleswig, que le *Nord* citait l'autre jour.

— Deux hommes seulement ont compris la question du Sleswig-Holstein, disait lord John Russell à un ami : — un autre gentleman et moi.

L'autre gentleman est mort ; il me l'a expliquée, mais je l'ai complètement oubliée.

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

UN AMOUR ORAGEUX

PAR

EMILE CARREY

PREMIERE PARTIE.

Le Cabanage ou les Révoltés du Para.

IV.

L'ÉQUATEUR, LA JANGADA, L'AMAZONE ET LA CÔTE.

(Suite.)

Le nouveau pilote assura que si le vent continuait à souffler du nord-est, comme il soufflait en ce moment, le navire serait en pleine rivière avant deux jours. Puis il déjeuna avec les passagers, qui lui faisaient grand accueil, heureux de se savoir près du port, et de voir enfin un habitant de cette terre après laquelle ils couraient depuis tant de jours. Le capitaine fit apporter du vin extra. M. Arthur bat à la santé de l'inconnu en lui débitant en français une tirade de questions et de compliments, dont ce dernier ne comprit pas un mot, et la gaieté générale qui précède les arrivées s'empara des convives.

Le pilote cependant s'informait avec une curiosité persistante de la nature du chargement du navire, et du nombre d'hommes qui étaient à bord. Les Brésiliens satisfirent tant bien que mal à ses questions; bientôt il demanda la permission de renvoyer son canot et ses hommes à l'île de Bailique pour vendre son poisson salé, et descendit à son bord afin de donner quelques ordres et de prendre des vêtements; là il emmena sous son toit le mulâtre que nous avons vu, et causa longuement avec lui à voix basse, dans un dialecte à la fois indien, portugais et créole français, sorte de patois usités par les Indiens et les métis qui errent sur les confins de la Guyane française et du Brésil. Il remonta à bord de la *Caroline*; le capitaine donna aux trois hommes une bouteille d'eau-de-vie et du lard salé; le mulâtre hissa la voile rougeâtre de la jangada, largua l'amarre qui la retenait, et le frêle esquif partit en bondissant sur les cimes des vagues, léger sur l'eau comme un oiseau plongeur; au quart d'heure après il avait disparu dans l'horizon qui miroitait sous le soleil en feu de l'équateur.

Malcontent le suivit longtemps des yeux, puis secoua la tête en disant :

« Cela n'est pas clair : Bailique est au nord, le radeau court au sud-ouest... Ce mulâtre et son patron le pilote ont des figures vent debout... Je vas communiquer mon impression à l'ancien. »

Et s'approchant du capitaine, il lui dit :

« Capitaine, est-ce que Bailique a changé de place? la jangada court sud-ouest. Il a une tête qui ne me revient pas, votre pilote. »

— Ah ! ah ! reprit le commandant, tu es toujours le même : tu te prends d'amitié ou de haine sans savoir pourquoi. C'est quelque brave pêcheur qui fait un peu de contrebande entre Cayenne et le Para. »

Le maître s'en retourna en murmurant :

« Je vous aurai toujours averti capitaine. »

Le vieux marin réfléchit une seconde; puis allant chercher le Brésilien qui lui avait servi d'interprète, il le pria de demander au pilote pourquoi son bateau allait du côté opposé à l'île de Bailique.

La question fut faite. Elle troubla visiblement l'étranger; mais il se remit presque aussitôt et répondit que ses gens, ne sachant pas se servir, comme lui, de la boussole, n'osaient pas aller à Bailique par le large. « Ils ont pris peur, ajouta-t-il, et retournent en vue des îles de Bragança, pour de là traverser la bouche du fleuve en droite ligne et gagner Bailique en prolongeant Curua et Marinciro. »

Le vieux marin, auquel le passager traduisait cette réponse, regarda le pilote d'un air soupçonneux, puis descendit dans sa cabine véri-

fier sur la carte la possibilité de ces assertions. Tout était parfaitement naturel, et déjà il avait repris confiance dans l'inconnu, lorsque Montfort descendit près de lui en lui disant :

« Capitaine, ce que je vais vous dire ne me regarde en rien; et cependant je viens vous avertir que cet homme n'est pas Brésilien. Je voulais causer avec lui en langue erpagnole, qui est la sœur aînée du portugais, mais je l'ai entendu parler à ses compatriotes, et, à son accent, j'ai reconnu le Nord-Américain. Ces messieurs l'ont pris également pour un Anglais. Il a répondu que non, en rougissant. Je n'ai rien dit, et suis venu vous avertir. Il est Anglo-Américain, j'en suis certain; et son cigare qu'il mâche en fumant, la roue du gouvernail qu'il sculpte avec son canif, sont là pour attester le Yankee... Et puis, cet homme a une figure fatale qui respire le crime... Croyez-moi, défiez-vous ! »

— Malcontent m'en a dit autant que vous, répondit le capitaine. Il paraît que votre sympathie pour le maître va jusqu'à partager ses antipathies. Je vous remercie, toutefois, mon cher Montfort; je veillerai. »

Puis, en disant ces mots, il serra cordialement la main de son passager et remonta avec lui sur le pont.

Au bout de quelques minutes, il fit jeter le plomb de sonde, qui marqua cinq brasses.

« Oh ! oh ! dit-il, nous approchons beaucoup de la terre ! »

Il prit son Brésilien à part et le pria de demander au pilote pourquoi il approchait si près de la côte.

Ce dernier répondit avec une aisance parfaite :

« Nous sommes en ce moment par le travers de Mexiana. Je vais prendre le canal qui sépare cette île des Frescas, afin d'être à la nuit dans le grand chenal de Marajo, et demain nous doublerons la pointe de Mogoari pour entrer en rivière. Ce n'est pas la route ordinaire; mais le navire ayant dépassé l'entrée par le canal de Tijoca, c'est le chemin le meilleur et le plus sûr. »

Cette réponse était juste de tous points : le capitaine inclina la tête en signe d'approbation. Le navire cependant poursuivait sa route et le vent fraîchissant d'instant en instant, le pilote annonça à ses compatriotes Brésiliens que Mexiana serait en vue avant la fin du jour et, en effet, vers quatre heures environ, un matelot cria : terre à bâbord ! et presque aussitôt : terre à tribord ! Tous les passagers se précipitèrent à l'avant pour mieux voir, et bientôt deux lignes de verdure apparurent aux yeux de tous. Par le mirage elles semblaient danser au-dessus des flots et se perdre dans l'horizon resplendissant, comme de grands oiseaux volants à fleur d'eau. Mais bientôt les arbres se détachèrent et grandirent, éclairés par les quelques rayons du soleil; en moins d'une heure et demie, la *Caroline* entra dans l'ombre qui se projetait lointaine sur les flots de la mer et le splendide spectacle d'une terre équatoriale se déroula sous les yeux éblouis des Européens.

A gauche, Frescas et ses îlots s'élevaient sur les flots comme des montagnes de verdure; leurs hautes cimes apparaissaient dorées aux derniers rayons du soleil, tandis que leurs bases ensevelies dans une obscurité naissante s'étendaient à l'infini, formant corps avec les ombres nées qu'elles répandaient sur les flots. A droite, la côte de Mexiana, plus rapprochée du navire, déroulait sa forêt aux grands arbres obscurs chargés de verdure, de fleurs et de lianes pendantes. Sa plage de sable jaune, baignée dans la mer sombre comme elle sous la nuit qui montait, fuyait vers le nord-est, et se perdait dans l'horizon lointain. Une échappée de lumière luisait par intervalles entre les arbres pressés de l'île, et alors une prairie dont l'œil ne trouvait pas la fin passait devant le navire comme une oasis cultivée dans le milieu de la forêt déserte; puis des arbres étendaient de nouveau leurs immense rideau vert et monotone. A l'entrée d'une de ces savanes, un troupeau de bœufs roux, sauvages, épars sur le rivage, parut tout à coup aux yeux étonnés des passagers.

V

LE CARBET INDIEN ET LE SERPENT A SONNETTES.

Au matin, le soleil dorait de reflets rougeâtres les arbres de la forêt, et la *Caroline*, toutes voiles serrées, se berçait lentement au flot, à quelques pas du rivage. Le vent et la marée contraire avaient forcé le navire à jeter l'ancre pendant la nuit, pour ne pas être emporté à contre-route. Tout dormait à bord. A terre, on voyait un carbet d'Indien sans murs, avec son toit de feuilles junies, ses frêles baliveaux aux écorces tombées par place, ses hamacs suspendus. Devant la cabane, le sol était battu comme une aire de grange sur un espace de trente pas environ, tandis que partout ailleurs la forêt s'élevait dense et serrée, pressant de toutes par le carbet solitaire. La marée qui commençait à baisser battait au pied de la plage, entraînant, puis ramenant tour à tour quatre ou cinq barques de fleuve, et une vigilinga de pêcheur. Deux Indiens et une Indienne accroupis dans la vigilinga, dont le fond apparaissait rempli de poisson, séparaient ces poissons selon leur nature et leur taille, pour les sécher au feu ou en extraire la vésicule, qui fait le *grude* ou colle de poisson. Bientôt l'Indienne se leva, hissa sur une des planches transversales du bateau sa hotte chargée de poissons, y attacha par le milieu une longue corde plate en écorce, et descendit dans l'eau, qui lui mona au genou; puis, ramenant sur son front la corde qui pendait à son panier, elle partit, courbée sous le fardeau, les mains appuyées à ses genoux, assurant à chaque pas pour ne pas glisser sur la terre vaseuse du rivage. Enfin elle arriva sur le terram sec et battu de son carbet; là elle s'arrêta et fit glisser de son front la corde du panier qui tomba lourdement à terre, répandant tout un flot de poissons aux écailles luisantes; puis elle entra dans la forêt.

Les deux hommes, pendant ce temps, s'apprêtaient à fumer; l'un coupait par morceaux réguliers son tawari, ce papier-écorce, fin comme une batiste, qui, sur toute l'Amazonie, sert de papier à cigarette; l'autre, armé d'un couteau américain, coupait, à une carotte longue de trois pieds, de fines rondelles de tabac, qu'il écrasait et défaisait ensuite dans sa main pour les disjoindre et les mettre dans l'état où se trouve le tabac à fumer chez les marchands européens.

La femme reparut bientôt, portant une charge de bois mort, et fit du feu devant le carbet.

Les habitats de la *Caroline*, pendant ce temps, s'éveillaient peu à peu. Le capitaine, Montfort, Paul et quelques passagers apparurent sur la dunette. Les dames dormaient encore ou s'occupaient lentement d'effacer les traces du sommeil.

La marée devait retenir le vaisseau pendant trois ou quatre heures encore; le capitaine proposa à ses amis d'aller à terre pour se promener. Un des canots du bord fut mis à l'eau; quatre ou cinq passagers y prirent place avec Paul, Montfort et trois matelots pour les conduire.

Les deux Indiens fumaient gravement, assis sur le pont de la vigilinga, les jambes pendantes à la mer, regardant le canot qui venait à eux.

« Viva ! dirent les passagers en passant auprès de leur bateau. »

— Viva ! reprit les deux Indiens.

Le canot toucha la plage; chacun mit pied à terre; les matelots enfoncèrent une de leurs rames dans la vase du rivage pour y ancrer le canot, et passagers et matelots se dirigèrent ensemble vers le carbet.

L'Indienne attisait son feu, et disposait au dessus, à trois pieds en l'air, des branches vertes arrangées en claire-voie, sur lesquelles elle étendait ses poissons pour les fumer. La venue des passagers de la *Caroline* ne

lui fit même pas tourner la tête. L'un des Brésiliens l'interpella.

— *Vra senora!* dit-il. Voulez-vous nous permettre d'entrer dans votre maison?

— La maison n'est pas à moi, dit-elle sans se retourner. Le seigneur est sur le bateau; mais entrez, si cela vous plaît.

Comme elle achevait ces mots, trois enfants, dont le plus âgé pouvait avoir douze ans, et le plus jeune sept, sortirent du carbet, complètement nus, et accoururent près de leur mère en frottant leurs yeux étonnés du soleil et des hôtes barbus qu'il amenait. L'Indienne leur dit d'aller chercher du bois. Ils partirent et disparurent presque aussitôt.

Les passagers de la *Caroline* entrèrent au carbet; cinq hamacs y rayonnaient de tous côtés, attachés d'un bout par des cordes à un poteau commun, placé dans le centre de la case, et de l'autre, aux baliveaux qui soutenaient le toit. Chacun se prit à examiner l'habitation toute nouvelle pour lui.

Un des Brésiliens voulut s'asseoir, et entra ouvrit un des hamacs; mais un cri d'enfant s'échappa, et deux jeunes Indiens, dont l'un dormait encore, apparurent à ses yeux, enfoncés tous deux, les pieds à contre sens, dans les plis du hamac. Une jeune Indienne apparut tout à coup, regarda l'enfant pleurant, puis agita le hamac à mouvements doux et réguliers. Presque aussitôt les cris berçés s'affaiblirent par saccades, entre coupées et cessèrent entièrement.

— Ces enfants sont vos frères? demanda l'un des Brésiliens qui faisaient aux passagers les honneurs de sa patrie.

— Non, dit-elle: la mère est là, faisant le feu; je suis la sœur de la mère.

— Quel âge avez-vous?

— Qui sait? répondit-elle.

— Comment! vous ignorez votre âge? reprit Montfort.

L'Indienne le regarda d'un air étonné et ne répondit pas.

— Le seigneur vous demande si vous ignorez votre âge? dit le jeune Brésilien.

— Mon âge? soixante ans, ou trente ans, je ne sais pas; mais il y a déjà bien des jours qu'Antonio notre père est venu vivre ici.

Elle avait quinze ans à peine, assura le Brésilien, et paraissait en avoir vingt aux yeux des Européens. Mais Indiens et nègres ignorent toujours leurs âges, et il en est bien peu parmi eux qui se rendent compte du temps et de sa durée.

On voulut l'interroger encore; mais quelques passagers raient et regardaient, étonnés, cette belle fille nue qui ne savait pas son âge. La rougeur et le dépit se peignirent sur ses traits fins et réguliers, pleins d'une douceur infinie. Elle baissa ses yeux noirs, secoua sur son front ses longs cheveux lisses qui tombaient dénoués sur ses épaules dorées au soleil; puis, se retournant sans répondre, rendra dans la forêt et disparut.

Quelques-uns des passagers, — peut-être afin de revoir la belle Indienne, — *quien sabe*, — voulurent se promener, et s'engagèrent dans les sentiers qui aboutissaient au carbet de différents côtés; mais ils revinrent presque aussitôt. Ils avaient trouvé la terre détrempée, encombrée de racines, qui gênaient leur marche habituelle aux chemins de France, et chacun, rêvant une route frayée, venait chercher un autre sentier que le sien. Mais tous les sentiers étaient semblables, et le dernier visiteur revenu communiquait aux autres ses efforts malheureux, lorsqu'une voix d'enfant pleurante s'éleva du côté du rivage: Montfort, Paul et quelques passagers revinrent dans cette direction.

Les deux Indiennes étaient autour d'un enfant de cinq ou six ans qui criait en leur montrant son bras. Tout à coup, la plus âgée des deux femmes, celle qui faisait boucaner le poisson, la mère, se tourna vers l'un des pêcheurs de la *vigilinga* en criant:

— Jose! le fils Juan est mordu.

Les Européens arrivèrent autour du blessé dont le bras enflait déjà, et se colorait de bleu à l'endroit de la blessure. La mère regardait son fils, et de grandes larmes s'accumulaient silencieusement dans ses yeux. Enfin, elle prit l'enfant qui pleurait toujours et le berçant dans ses bras en l'embrassant au front, elle le porta vers l'Indien, qui arrivait sur la plage.

Le pêcheur du bateau examina la blessure qui se trahissait par deux gouttelettes de sang, et dit en regardant sa femme:

— C'est un cascavel noir. Le père lui-même ne sait pas de remède, il n'y a que le Mura qui sache guérir; le Mura est au *Tapajoz*. Femme, le fils va mourir!

Son compagnon du bateau arrivait à son tour. L'Indienne lui présenta son fils; il regarda la blessure une seconde et dit:

— C'est un cascavel.

Puis tous deux restèrent debout, sans dire une parole, sans faire un geste qui trahit la douleur. La mère s'était assise à terre, et pleurait par grosses larmes, silencieuses, ruisselantes, tout en regardant son enfant, qui criait et se tordait dans ses bras.

— Vous croyez qu'il va mourir? dit Montfort, qui contemplait, terrifié, le calme de ces hommes, cette douleur maternelle et cette mort.

— Oui, dit le plus jeune des Indiens, avant une heure.

— Pardieu! dit le jeune homme, il ne sera pas dit que j'aurai laissé mourir une créature humaine, sans avoir essayé du moins de la sauver.

— Paul, dit-il, donnez-moi l'un des tisons de la cabane, et, s'approchant de la mère, il lui dit:

— Je vais essayer de sauver votre enfant, mais je vais le faire souffrir.

— Faites, dit la mère avec un regret incrédule; et, tout en parlant, elle prit le bras de l'enfant et le fit voir à Montfort. Le bras gonflait et bleuisait à vue d'œil; on pouvait suivre les progrès du poison qui montait vers l'épaule et gonflait déjà le haut du bras.

Les deux hommes écoutaient et regardaient l'étranger sans mot dire. Les passagers babillaient comme des oiseaux, proposaient vingt remèdes impraticables ou stupides, et pressaient le Brésilien pour les dire à la mère, qui regardait tour à tour les bavards et Montfort. Le jeune Brésilien parla du docteur qui se trouvait à bord; les passagers applaudirent; l'un d'eux partit avec un matelot pour aller chercher l'Hippocrate. Montfort regarda le navire mouillé à deux cents pas de là.

— Il ne sera plus temps, dit-il à demi-voix, et, déchirant son mouchoir en deux pour en faire une bande, il se mit à genoux devant l'enfant, banda son bras au-dessus du coude, tira de la poche de sa veste un petit poignard malais à lame courte et tranchante, qui ne le quittait jamais, et fit à chaque piqûre une incision cruciale de façon à ce que la blessure formât le centre de la croix; après quoi il pressa de chaque côté les deux plaies pour faire sortir le poison. Cela fait, il parut hésiter, regarda pendant une seconde cette mère qui pleurait, puis cette pauvre créature qui se débattait sous la douleur.

Puis, soudain, comme réveillé par ces pensées, il reprit le bras du petit mourant, appliqua ses lèvres à l'une des blessures, et suça la plaie longuement, en s'interrompant par intervalles pour rejeter sa salive.

Vainement les passagers voulurent l'empêcher. Paul le conjurait de suspendre en disant: — Montfort, Montfort, je vous supplie, au moins laissez-moi vous aider; — tandis que le Brésilien haussant les épaules et le tirait par sa veste en disant: — Pour un Indien!

Sans rien écouter, sans répondre, il appliqua ses lèvres à la seconde blessure. Quand il jugea que le poison était exprimé autant que possible, il redressa la tête pour respirer et regarda la mère. La pauvre Indienne releva ses yeux pleins de larmes, qui, pendant tout ce temps, n'avaient pas quitté son enfant, et son regard, croissant celui de Montfort, alla vers lui, doux et voilé, comme une muette bénédiction. L'œil du jeune homme resplendit. Il prit des mains de Paul un des tisons enflammés, activa le feu et l'appliqua profondément sur la plaie. L'enfant se tordit et hula sous la douleur; mais la mère, désormais forte d'espoir et d'amour maternel, comprima ses mouvements; et le jeune homme, prenant le second tison que lui présentait le Brésilien, brûla la seconde piqûre comme la première.

Le docteur, comme il se faisait appeler, arriva en ce moment. C'était un malheureux qui avait étudié jadis dans la boutique d'un apothicaire de province, et qui, ne pouvant pas même réussir en France à devenir pharmacien, allait exercer la médecine au Brésil.

Chacun lui fit place. Il regarda le blessé d'un air doctoral, et dit:

— Ce n'était pas la peine de brûler ainsi ce petit moricaud; un peu d'ammoniaque aurait suffi. En France, on ne fait pas autrement pour les piqûres de vipères.

Mais le jeune Brésilien, blessé dans son juste respect pour les serpents de sa patrie, lui dit avec vivacité:

— Monsieur Bleeder, vous parlez de ce que vous ne savez pas. La morsure du cascavel ordinaire tue en moins d'un jour, celle du cascavel noir ou du *surucucu* en moins d'une heure, et on ne connaît pas de remède. Je doute même que le dévouement de M. de Montfort ait du succès sur cet enfant.

M. Bleeder murmura quelques mots de dénégation; mais, avant tout, il voulut ménager l'étranger, sur l'appui duquel il échafaudait sa future clientèle. Il se tut, fit boire à l'enfant quelques gouttes d'ammoniaque dans l'eau, et recommanda de laisser le bras bandé pendant plusieurs jours. La mère continuait à bercer son fils sur ses genoux; ses yeux erraient sans cesse du malade à Montfort, et chaque fois qu'ils se fixaient sur le jeune homme, son regard profond, indien, prenait une expression de douceur et de gratitude infinies. Bientôt elle se leva, rentra dans le carbet, et disparut derrière les hamacs.

Le plus jeune des deux Indiens resta quelques minutes en silence, s'approcha de Montfort et lui dit en portugais:

— Et moi aussi, seigneur, je suis le fils d'un Français; mais ma mère était Indienne et j'ai oublié notre langue. Je me nomme Pedro; je vous remercie, et ce que vous voudrez, je le ferai.

— Merci, mon ami.

— Et maintenant, reprit Pedro, je vais au serpent. Venezvous, seigneur Français?

Montfort le suivit, ainsi que les passagers, auxquels le Brésilien expliqua que l'Indien allait tuer le serpent, qui devait être près du carbet. Le médecin hésita; mais son futur protecteur marchait déjà; il fallait commencer l'avenir; l'espoir du lucre raffermir son courage; il suivit aussi. Au moment où ils partaient, le plus âgé des deux Indiens, celui qui, pendant ce temps, n'avait pas dit une parole ni fait un geste, s'approcha de Montfort.

— Comment te nomme-tu? lui dit-il.

— Henri, — reprit le jeune homme en souriant du flegme impassible de son interlocuteur. — Pourquoi veux-tu savoir mon nom?

— *Isa bom?* — C'est bien, — reprit l'Indien puis il retourna à sa *vigilinga*.

— Étrange nature! murmura Montfort; il a l'air insensible à tout, et cependant son œil a pris une indicible expression en me demandant mon nom.

Mais déjà Pedro entraît sous le bois, guidé par l'aîné de ses enfants, qui disait avoir entendu le serpent. Montfort les rejoignit.

L'indien s'était armé d'un grand sabre d'abatis tranchant comme un rasoir, et en avait donné un semblable à Paul et au médecin, qui le suivaient. A peine sous bois, l'enfant dit à son père : "C'est là." Pedro mit une main sur sa bouche pour recommander le silence : chacun s'arrêta immobile, retenant son haleine.

Ils restèrent ainsi près d'une demi-minute, écoutant sans rien entendre ; mais tout à coup, l'indien et son jeune fils se regardèrent, et le premier, se tournant vers les passagers, dit :

"J'entends le serpent : il est là du côté de cette place éclairée par le soleil."

Et il s'avança dans la direction qu'il indiquait. Tout le monde le suivit, écoutant toujours mais vainement, prenant chaque racine pour un reptile, regardant sous chaque pied, tremblant à tous pas. Enfin, Paul crut entendre un bruit incertain comme celui que ferait un homme en prononçant un z à l'infini, rapidement et à voix basse.

L'indien s'arrêta bientôt, montra du doigt au milieu de la clairière, une tache qui s'élevait noirâtre sur le sol chargé de feuilles mortes, et dit :

"C'est une mère ; elle a des petits. Je vais chercher mon fusil. Ne remuez pas, car elle s'élancerait sur vous."

Les passagers regardèrent sans oser avancer, et leurs yeux distinguèrent peu à peu une sorte de réseau grisâtre, roulé, tacheté de plaques noires, immobile, luisant au soleil ; puis le bruit leur parut plus fort, et il leur sembla voir au centre de la tache une queue noirâtre et aplatie qui s'agitait.

L'indien revint presque aussitôt, fit huit ou dix pas en avant des autres passagers, épaula son long fusil à pierre, ajusta longtemps et dit feu.

Le vent emporta rapidement la fumée, et le reptile apparut se tordant sur lui-même en tous sens au milieu de la clairière. Tout le monde se rapprocha.

"Prenez garde, dit l'indien en portugais, le serpent n'est pas mort."

En effet, en voyant tous ces hommes apparaître, le reptile releva sa tête plate, noirâtre, luisante, ouvrit en sifflant sa gueule pâle armée de crochets aigus, et, se roulant par spirales rapides, arriva vers le docteur, qui était le plus avancé de tous. Puis, par un effort soudain, ramenant ses longs anneaux, il se dressa tout entier sur l'extrémité de son corps, dardant sa tête, prêt à s'élancer sur l'agresseur.

Frappé d'effroi devant ce reptile hideux qui portait la mort, le jeune homme restait comme soulé sur le sol.

"Fuyez ! fuyez !" criait l'indien, qui rechargeait son fusil à l'abri d'un arbre.

Mais vainement ; le malheureux n'entendait pas ; la terreur le fascinait, et, l'œil fixe, la tête perdue, il regardait le monstre sans avancer ni reculer.

Paul était à quelques pas de lui. N'écoulant que son courage, il s'élança dans le milieu de la clairière, entre le reptile et sa victime. Le serpent s'affaissa légèrement pour se ramasser contre ce nouvel ennemi.

Mais le sabre de Paul arriva sur lui comme un éclair. La tête retomba sur le sol, détachée, ne tenant plus au tronc que par un lambeau de chair ; le sang sortit à flots, et le corps, s'affaissant sur lui-même, se roula dans des convulsions rapides, entraînant la tête qui suivait ses mouvements, comme un débris de chair brisé suit un cheval emporté sans frein ; le tronc du reptile se débattit ainsi quelques secondes, ensanglantant la terre autour de lui, se heurtant aux racines et aux branches mortes, agitant sa queue, qui bruissait sans cesse. Enfin une convulsion dernière le fit dresser une dernière fois, soulevant de terre sa tête pen-

dante ; la queue frémissante serpenta sur le sol, puis tout resta là, masse inerte et sans vie.

Les passagers n'osaient pas encore avancer, mais l'indien leur donna l'exemple. M. Bleeder, revenu de sa terreur, s'approcha avec tout le monde. A côté du serpent, une pelote de cordes enlacées dans un inextricable réseau, vivante, ronde, grosse comme un petit œuf d'autruche, se contournait sur la terre. C'étaient les jeunes serpents à sonnettes, l'espoir du reptile mort. L'indien coupa à plusieurs reprises et en tous sens cette boule compacte, dont les anneaux saignants, tranchés par parcelles, tombèrent en se tordant sur le sol. Puis, soulevant le serpent par la queue, il le traîna sur la plage située devant sa maison.

"Il est mort, dit-il en passant devant son carbet."

—Le fils dort," répondit la mère.

L'indien détacha d'un coup de sabre la tête du reptile, la jeta dans l'Océan, et, s'asseyant à terre, il commença à retirer la peau du tronc. Mais M. Bleeder lui demanda les sonnettes du monstre, comme il nommait les écailles bruyantes de la queue. L'indien les lui remit sans mot dire. Chacun des passagers les examina tour à tour en disant son mot ou son histoire. Paul, Montfort et le docteur allèrent visiter l'enfant, qui dormait enfoncé dans le hamac silencieusement bercé par la jeune Indienne. La mère prit son fils et le montra à Montfort. Le bras était encore violet et enflé jusqu'à la ligature au-dessus du coude ; mais l'action du poison était arrêtée ; le blessé était sauvé.

L'Indienne remit son enfant dans le hamac et suivit ses visiteurs, qui sortirent du carbet pour rejoindre leurs compagnons. Presque tous étaient fatigués de leurs émotions, pressés de les faire partager à leurs amis du navire ; le soleil dardait déjà sur l'horizon des rayons obliques et brûlants tout le monde remonta dans le canot.

Au moment où Montfort quittait le rivage pour embarquer, il se sentit retenu par sa veste et se retourna. C'était l'Indienne, qui lui tendait un petit pagarah en jonc sans couvercle, où se trouvaient quatre œufs, toute sa fortune.

"C'est la mère qui te le donne," dit-elle. Puis s'en retourna dans son carbet.

"Pauvre femme !" dit Montfort, et il emporta le panier avec lui.

L'indien cependant continuait d'écorcher le serpent, et le pêcheur, assis dans la vigilinga, les jambes pendantes à la mer, impassible, silencieux, immobile comme auparavant, regardait s'éloigner le canot qui retournait à bord.

En mettant le pied sur la dunette, les voyageurs trouvèrent presque tous les passagers, qui les attendaient, curieux de nouvelles. L'alarme avait été répandue à bord par le messager qui était venu chercher le docteur ; toutes les longues-vues du navire étaient depuis une demi-heure mises en réquisition ; mais chacun, et le capitaine tout le premier, s'épuisait en vains regards et en vaines conjectures, sans pouvoir rien démêler aux événements de la terre. M. Bleeder se fit l'orateur général et raconta tout ce qui s'était passé. Paul alla rassurer Henriette et Mme Cerny, et conta le dévouement de Montfort ; mais ce dernier l'interrompit en disant :

"Ce que j'ai fait est peu de chose : il n'y a nul danger lorsque la bouche et l'estomac sont sans blessure, et j'ai la bouche saine, ajouta-t-il en montrant ses dents blanches ; mais vous ne dites pas, mon cher Paul, que sans vous notre docteur était mort." Et il raconta le courageux coup de sabre du jeune homme.

Quelques passagers s'étaient approchés de lui pendant son récit, et entre autres le

blond diplomate, toujours paré, pomponné comme pour le bal.

Quand Montfort eut fini, M. le vicomte de Cinnamon, c'était son nom, dit :

"Mais c'est toute une Iliade, une Odyssée, que ce petit voyage ; et, d'honneur, je la raconterai dans mon rapport au ministre. Ces messieurs se sont tous conduits comme des héros."

Montfort se retourna, et, sans mot dire, regarda de la tête aux pieds le blond jeune homme, qui rougit sous ce regard dédaigneux, et dit à demi-voix :

"Monsieur de Montfort, vous m'avertirez quand vous aurez fini l'inspection de toute ma personne."

—Certainement, reprit Montfort d'une voix sarcastique ; mais j'ai fini, et je vous avertis, monsieur Cinnamon, que votre cravate s'est troublée rien qu'à la pensée des dangers que vous auriez pu courir, et que vous feriez bien d'aller refaire votre nœud, qui s'est mis de travers."

Le jeune monsieur à moustaches et favoris blonds toucha d'un geste involontaire le nœud de sa cravate, et, pivotant sur les talons de ses petits souliers, s'en fut porter ailleurs son esprit et sa figure fades.

"Montfort, dit Mme Cerny, je vous en prie, laissez en paix ce monsieur ; vos yeux, en lui parlant, portaient un dédain si injurieux, que tout autre que lui vous eût demandé raison, rien que pour vos regards."

—Je n'aime pas les fats inutiles, reprit Montfort : mais je déteste les fats insolents."

Paul ajouta entre ses lèvres : "Et avant la fin de cette traversée, moi je me charge de lui donner une leçon de politesse."

Mais Henriette, qui avait deviné plutôt qu'entendu les paroles du jeune homme, le toucha légèrement de la main et dit :

"Et moi, je vous le défends !"

—Et de quel droit, mademoiselle ? fit Paul en souriant.

—Du droit, du droit, monsieur... Mais elle n'acheva pas et se tourna, rougissante et confuse, vers sa mère :

"Maman, fit-elle, défends lui donc de provoquer le petit M. Cinnamon."

—Mais ma fille, reprit Mme Cerny, je puis bien prier monsieur, comme je prie Montfort, de laisser en paix ce fat ridicule, mais je n'ai pas le droit de défendre !

—Voulez-vous me le défendre du droit d'une mère, madame ? je jure de vous obéir en tout.

—Allez, allez, reprit la veuve en souriant, vous êtes un prometteur ; mais obéissez d'abord, et à terre nous verrons si ma fille veut que je sois votre mère."

La jeune fille rougit jusqu'au milieu de ses cheveux et détourna la tête, tandis que Paul prenait la main de Mme Cerny et la portait à ses lèvres en disant :

"Oh ! merci ! madame, merci !"

Puis, fou de joie, d'ivresse, d'amour, il courut s'enfermer dans sa cabine, tandis que Montfort, tirant un cigare de son étui, l'allumait en disant à Mme Cerny :

"Et moi, je vais demander la main de dame Fedora Sémiramis Milliner. Il y aura deux noces en arrivant à terre."

Sans répondre, la veuve essaya de sourire : le sourire mourut sur sa lèvre ; une pâleur légère passa sur son visage ; mais, se remettant aussitôt, elle dit à Montfort d'une voix légèrement tremblante, qu'elle essayait d'assurer et de rendre riante :

"Et moi, votre sœur, je vous conduirai à l'église."

—Comme vous me dites cela ! dit le jeune homme. On dirait que je suis sérieusement condamné à ce débris enrubanné.

—Aussi, dit-elle en souriant, vous ne me prévenez pas ; on ne voit pas marier son frère sans être émue." Et, prenant la main de sa fille, elle alla s'asseoir avec elle à sa place ordinaire, sous la tente.

Montfort reprit sa promenade accoutumée sur la dunette, mais sa marche rapide, son cigare qu'il mûchait en fumant, les bouffées de tabac épaisses et pressées qui sortaient de ses lèvres révélaient l'agitation de ses pensées.

Mystères sacrés du cœur, qui sondera jamais vos abîmes infinis ? D'où naît l'affection ? comment vient-elle et comment s'enfuit-elle ? Pourquoi tantôt l'amitié devient-elle amour, l'amour devient-il amitié ? Pourquoi ? pourquoi ? Triste nature ! triste vie ! Aimer fatalement sans pouvoir s'en défendre, et ne pas même savoir pourquoi l'on aime ; ne pas même savoir, quand on sent son cœur se prendre et s'affoler, pourquoi ce cœur se prend et s'affole ainsi !

VI

LE CABANAGE.—LES INDIENS.—LES MÉTIS VAQUEROS DE MARAJO.—LE MAJOR.—JOHN LE PILOTE.—LE MULATRE DOCTEUR.

Avant d'entrer plus avant dans le récit des événements et des passions qui font le sujet de ce livre, il est nécessaire d'expliquer en quelques mots la situation du pays dans lequel arrivaient les passagers de *la Caroline*.

L'Amérique du Sud est, nous le croyons, le continent le plus riche et le plus fécond du globe. C'est une terre grandiose, nouvelle, déserte, inachevée peut-être, mais dont le jour viendra ; et, pour employer les expressions de M. Humboldt, "c'est là que le commerce et la civilisation du monde doivent se concentrer un jour."

Là, tous les êtres animés naissent ou peuvent s'acclimater et vivre ; là, tout se trouve, depuis le diamant jusqu'au plomb ; tout pousse sans labeur, depuis le blé jusqu'à la banane ; tout circule sans peine par des milliers de fleuves comme par des artères et des veines. Là, les trois grandes familles humaines, le blanc, l'Indien, le nègre, se fondent déjà, modifiant notre race blanche, mais s'absorbant en elle. Richesses enfouies, éléments féconds qui dorment ou se façonnent en silence, attendant leur heure ! Mais l'amalgame primitif se fait jour à jour, prêt à réunir toutes les races humaines qui, tôt ou tard, au souffle de Dieu, de tous les points du globe, descendront par millions vers cette terre promise.

Le jeune empire américain, comme il se désigne lui-même, le Brésil, occupe à lui seul une moitié de ce splendide désert. Il s'étend du nord au sud sur trente degrés, et de l'est à l'ouest sur trente-six : neuf cents lieues de long sur onze cents lieues de large ? Si la Providence, qui lui a donné toutes les richesses naturelles d'ici-bas, lui avait donné des hommes, et à ces hommes l'industrielle activité de la race saxonne, il y a longtemps que ce ne serait plus le Brésil, mais bien la vieille Europe, qui serait tributaire. Mais il en est peut-être de la civilisation de cette partie du nouveau monde, comme il en est souvent de la culture : quand le sol est trop riche, ou plutôt quand le labourer avide a voulu forcer la terre pour récolter plus et jouir plus vite, la terre ne pousse que de l'herbe ; ce n'est qu'après des semailles nouvelles, faites par des nouveaux semeurs, que le champ calmé donne des fruits.

La plus vaste province du Brésil, à l'époque qui nous occupe, était Para ; du nord au sud, elle comptait 320 lieues de long, et de l'est à l'ouest près de 700 lieues dans sa plus grande largeur (1). En dépit des estimations infidèles des auteurs portugais ou autres, cette immense étendue de territoire ne contenait pas 200,000 âmes, tous compris, blancs, nègres, Indiens et métis de

toutes couleurs. Aujourd'hui même ce chiffre n'est pas dépassé. C'était, et c'est encore, un vaste désert. Mais alors ce désert était agité par une révolution qui, pendant plusieurs années, fit gémir dans la misère et la terreur les rares habitants de ces solitudes immenses.

Le Brésil, las de végéter colonie pressurée d'une nation déclinante, avait modifié ses lois. Ses planteurs, enfiévrés par le vent de liberté qui leur était venu d'Europe, enhardis par les circonstances, favorisés par la situation de la dynastie de Lisbonne, avaient l'exemple de leurs voisins de l'Amérique du Nord. Mais les moyens et le but de l'émancipation des deux nations avaient différé selon le génie des deux races.

Le Para était en pleine guerre civile, mais une guerre civile selon les mœurs de l'Amérique du Sud. Ce n'était pas une révolution à la façon de celles qui se font en Europe, non.

Les blancs et les mulâtres seuls y avaient pris part ou en souffraient directement. Les nègres étaient restés esclaves comme avant ; car vainqueur ou vaincu, chacun avait soin de garder ses esclaves, tout en combattant les uns et les autres au nom de la liberté.

Quand aux Indiens sauvages, ils formaient comme toujours, un monde à part. Fatigués de se voir appeler, déranger, troubler par l'un ou l'autre des deux partis, indifférents à ces luttes qui n'importaient ni à leurs passions ni à leur vie, ils se retiraient de plus en plus au désert, abandonnant les rives de l'Amazone et le voisinage de Bélem, foyers de la guerre civile. Ils regardaient à la fois d'un œil insouciant et dédaigneux le nègre qui restait esclave malgré l'orage, et ces blancs qui s'égorgeaient entre eux pour des mots sonores.

Comme les Indiens étaient en grande majorité, le désert se faisait donc autour de Bélem, capitale de la province. Les blancs guerroyaient seuls, entraînant dans leurs luttes les métis des trois races, qui gravitaient autour d'eux : des *mamelucos*, produits des blancs et des Indiens ; des mulâtres ou des *Cafuzes* ou *Cafres*, produits des blancs et des nègres ; des *curibocas*, produits des nègres et des Indiens ; hommes serviles et féroces pour la plupart, n'ayant que les défauts des races diverses dont ils sortaient ; éléments bâtarde, qui, vivant dans un pays d'esclavage, n'étaient ni libres, ni esclaves, ni civilisés, ni sauvages : toujours au service du plus fort ou du plus offrant ; sans pitié pour les vaincus, sans respect pour les vainqueurs.

La grande masse des révolutionnaires ou Cabanos se composait de ces hommes. Les blancs qui les guidaient redoutaient leurs soldats farouches, mais s'en servaient cependant. A l'heure du combat, quiconque se présente une arme à la main est le bienvenu, et nul ne s'informe de sa race. Ce n'est qu'après la lutte que les inégalités du sort reparaissent pour le partage.

Au moment où *la Caroline* arrivait aux rives du Brésil, la révolution était dans toute sa force, et durait depuis longtemps déjà. La ville du Para ou Bélem avait été prise par les révoltés ; ils y avaient installé tant bien que mal un gouvernement débonnaires par étonnement ou par impuissance, et la province allait se gouvernant d'elle-même : c'est-à-dire que ceux qui avaient la force de vivre respectés se faisaient respecter ; que ceux qui pouvaient piller, pillaient et qu'excepté dans Bélem, de petits despotes, sorte de bandits locaux, s'élevaient partout, comme en Europe pendant les faiblesses guerroyantes du moyen âge. Les uns vivaient armés dans leurs sites ou habitations, les autres entretenaient de vivres et de tafia des espèces de bandes qui rançonnaient les voyageurs et pillaient les sites trop faibles pour se défendre.

Marajo ou Joannès, la grande île, par la position à la double bouche de l'Amazone, par sa proximité de la capitale, était un centre de déprédations et de violences. Les vaqueros qui l'habitaient, élevant dans leurs savanes sans fin des troupeaux immenses de chevaux et de bêtes à cornes, étaient presque tous des métis de toutes races ; hommes durs à la fatigue, féroces, vivants presque comme les bestiaux qu'ils gardent, prêts à tout, hormis au bien ou à un travail régulier.

L'un de ces hommes, d'origine indienne, mais presque blanc, plus ardent, plus riche que les autres, possédant déjà au moment de la révolution plusieurs centaines de têtes de bétail, et par suite l'un des plus importants habitants de l'île, avait acquis sur les vaqueros de Marajo une influence presque absolue. Il ne n'était jamais prononcé directement ni pour ni contre le mouvement, se réservant de passer utilement et à propos au parti vainqueur. Comme il pouvait affamer Bélem en empêchant les vaqueros de porter du bétail à la ville, et disposait d'un grand nombre de serviteurs libres qui pillaient à son ombre, les révolutionnaires le ménageaient avec soin et les partisans de l'ordre le flattaient pour garder son appui. Mais vivant et pillant entre deux eaux, le rusé major, comme on l'appelait, continuait à troubler l'eau pour la garder trouble, et rançonnait les deux partis à son profit. En peu de temps il avait fait si bien, qu'au moment où commence cette histoire il avait décuplé ses hatteries et acheté ou pris deux ou trois fazendas de bétail sur la côte de Marajo. Il vivait tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, et de là, planant sur toute la contrée, il lançait tour à tour sur les voyageurs, sur les habitants et sur les fazendas rivales ses vaqueros à gages. Désavouant, mais cachant les vainqueurs comme les vaincus, à chaque succès il prenait une part léonine et savait profiter de tout, à l'abri de sa popularité croissante : sorte de condor gorgé de proies, laissait les vautours vulgaires attaquer et tuer, et ne descendait de son rocher qu'au moment du festin.

La population de Salinas surtout, par sa situation en face de Marajo, dont elle tirait ses vivres, redoutait le major ou lui obéissait ; quelques-uns de ses pilotes étaient même à ses ordres. Tantôt il faisait de ces hommes des contrebandiers qui transportaient et vendaient pour lui, au Para, le produit de ses rapines. Tantôt il se servait d'eux pour faire échouer sur les bancs de Marajo les navires imprudents qui venaient à Bélem, et là ses vaqueros pillaient pour son compte la proie naufragée.

(A Continuer.)

Ventes par les Shérifs pour le mois de Février 1869.

- A Branchaud vs M Wilson, un terrain avec maison, township de Hinchinbrook, vente à Huntingdon le 1er à 11 hs.
- Jos Duchesne vs Jos Tremblay, un terrain avec maison, Eboulements, vente à Eboulements, le 2 à 10 hs.
- Dme M Limoges vs A Goyette, un lot de terre avec deux maisons, vente à Waterloo le 2 à 11 hs.
- Jos Fortin vs Magloire Tremblay, un emplacement et 2 terres avec maison, St Hilarion, vente à la Baie St Paul, le 2 à 10 hs.
- J Bte Pouliot vs Pierre Faucher, un lot de terre, St Jean Baptiste de l'Île Verte, vente au même endroit, le 4 à 10 hs.
- Société de Construction de Montréal vs Paschal Brais, un emplacement avec deux maisons en bois Longueuil, vente à Longueuil le 4 à 10 hs.
- Dme M Dufresne vs André Lesiège, 2 emplacements avec maison, rue Dufresne, vente à Montréal le 4 à 10 hs.
- Ant Vallée vs Bernabé Vallée, une terre avec maison en bois, Ste Magdeleine de Rigaud, vente au même endroit le 4 à 10 hs.
- Régis Labelle vs F X Lenoir, un terrain avec maison, St Henri, vente à Montréal le 4 à 11 hs.
- Eusèbe Mahiot vs Julien Traham, une terre avec maison, St Alexandre, vente à St Alexandre le 5 à 11 hs.

(1) Le Para est aujourd'hui divisé en deux provinces distinctes : le Para et l'Amazone.

Pierre Chateauvert vs George Montreuil, un emplacement avec maison, rue St Jean, vente à Québec le 5 à 10 hs.

Marcel Grégoire vs A. Cantin, un emplacement avec maison, St Roch de Québec, vente à Québec le 5 à 10 hs.

J. Chevalier vs Oct. Pontbrilland, un terrain et une terre avec maison, Sorel, vente à Sorel le 5 à 10 hs.

Michel Tessier vs Guillaume Ouellet, un terrain, Verbois, vente à St Antonin le 6 à 10 hs.

Edouard Marceau vs D. Pelchat, un terrain avec maison, St. Lambert, vente à St Lambert le 6 à 10 hs.

Chs W Robin vs Félix Beaudoin, un lot de terre maison, Grande Rivière, vente à Percé le 8 à 11 hs.

Chs W Robin vs Victoire Moreau, deux terrains avec maison, Grande Rivière, vente à Percé le 8 à 11 hs.

Chs W Robin vs Susanne Bézault, un terrain avec maison, Grande Rivière, vente à Percé le 8 à 11 hs.

Société Bienveillante de Québec vs Félix Bidégaré, 3 emplacements avec une maison rue St. Paul, vente à Québec le 11 à 10 hs.

G. Villeneuve vs M. Veine, une terre avec maison, St Frs de Salles vente au même endroit le 11 à 10 hs.

A. Carmoel vs A. Best, un terrain, township de Stanbridge, vente à Bedford le 12 à 1 h.

D. Tremblay vs A. Guay, 2 terrains, township de Tremblay, vente à Chicoutimi le 12 à 2 hs.

John Hamilton vs Bujol, un terrain avec maison, township d'Hamilton, vente à New Carlisle le 12 à 10 hs.

Hon N F Belleau vs Monpas, une terre avec maison en briques, St Jean D'Echaillons, vente à St Jean D'Echaillons le 12 à 10 hs.

Dolphis Pellerin vs P. Gelinas, une terre et 2 lots de terre avec maison St Boniface, vente à St Boniface le 13 à 10 hs.

P. Marier vs Thos Philipp, une terre avec maison, St Pierre les Becquets, vente au même endroit le 15 à 11 hs.

J. Bte Quinistin dit Dubois vs Jos. Ls Beaudry, 2 terrains avec maison, township de Milton, vente à Waterloo le 16 à midi.

J. Trudel vs F. X. Pronovost, une terre et un emplacement St Geneviève de Batiscan, vente au même endroit le 16 à 2 hs.

D. Lacoursière vs H. St Cyr, un emplacement avec maison St François Xavier de Batiscan, vente au même endroit le 16 à 11 hs.

Ls Durand vs J. Hyotte, une terre, avec maison, township de Kirkenny, vente à Ste Julienne le 18 à 11 hs.

A. Bagley vs G. Chevaudière dit Lépine, un terrain avec maison St Liguori, vente à Ste Julienne le 18 à midi.

Julie Guéront vs Mary Whelan, un lot de terre avec maison rue St Stanislas, vente à Québec le 18 à 10 hs.

W. D. Campbell vs P. Allard, un terrain, St Roch de Québec, vente à Québec le 18 à 10 hs.

A. Ross vs D. Martin, une terre, St Sylvestre, vente à St Sylvestre le 18 à 10 hs.

J. Crane vs A. Kirkwood, un terrain avec deux maisons, township de Rawdon, vente à Ste Julienne le 20 à 10 hs.

Dme M de Lanaudière vs B. Duval, 2 emplacements avec maison, rue St Pierre, vente à Joliette le 22 à 10 hs.

G. Hale vs B. Vigneau, 2 terres avec maison, St Grégoire, vente à St Grégoire le 23 à 10 hs.

L. Z. Beaudry vs B. Vigneau, un lot de terre, St Grégoire, vente à St Grégoire le 23 à 10 hs.

W. Boyce vs les Commissaires d'Ecole, 3 pièces de terre, avec maison, township de Hope, vente à New Carlisle le 25 à midi.

Chs Rodier vs N. Mathien, une terre avec maison, Ste Philomène, vente à Ste Philomène le 25 à 10 hs.

Hon Ls J. Papineau vs B. Roi, une terre avec maison, Ste Angélique, vente à Ste Angélique le 25 à 10 hs.

Hon Ls J. Papineau vs F. Brazeau, une terre avec maison, Ste Angélique, vente à Ste Angélique le 25 à 11 hs.

J. McDonald vs W. Buntin, plusieurs lots de terre rue Nazareth, vente à Montréal le 25 à 10 hs.

J. Johnston vs J. C. Murphy, 2 lots de terre avec maison, rue St Eustache, vente à Québec le 25 à 10 hs.

Dme M. Symes vs Dme Louise Pacaud, une propriété rue D'Anteuil, vente à Québec le 25 à 10 hs.

H. Desruisseaux vs Frs X. Flest, une terre, Cap Santé, vente au Cap Santé le 25 à 10 hs.

P. Levasseur vs Frs Lamothé, 2 terres avec maison, St Jean Deschailions, vente à St Jean Deschailions le 26 à 10 hs.

NAISSANCES

A. St. Clot, le 10 du courant, la Dame du Dr. L. A. Fortier, un fils.

MARIAGE.

Le 12 du courant, à l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame, par le Révérend Messire Urgel Gaudet, Alphonse-Clovis Décaray, Ecuier, N. P., à Melie. Ma le-Sophie Serre dit St. Jean, tous deux de Montréal.

—A St. Valentin, le 13 du courant, par le Révérend M. Lesage, curé du lieu, M. P. L. C. Guertin, commis-marchand de Stottville, à Belle. Marie-Joséphine Bissonnette, fille de Joseph Bissonnette, Ecuier, de St. Valentin.

DECES.

En cette ville, le 13 courant, à la résidence de son gendre, René-Auguste-Richard Hubert, Ecuier, Protonotaire, Dame Veuve Joseph Viger, née Thérèse Archambault, à l'âge de soixante et cinq ans et dix mois, après une longue et douloureuse maladie supportée avec une résignation vraiment chrétienne.

—En cette ville, le 13 courant, après une courte et douloureuse maladie, Augusta Clémentine Honey, fille bien aimée de John Sleep Honey, Protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal, âgée de 25 ans.

—En cette ville, le 14 du courant, à l'âge de 48 ans, Dame Olive Ducasse, épouse de feu William Russell, Ecuier.

A. Belœil, le 15 du courant, à l'âge de 74 ans et 8 mois, Victor Gadbois, Ecuier, après une longue maladie.

Sept de ses filles sont religieuses.

—A Beauharnois, le 8 du courant, à l'âge de 73 ans, Madame Marie-Cécile Pasteur, épouse de F. X. Montmarquet, Ecuier, Juge de Paix.

Madame Montmarquet a succombé à une attaque de paralysie. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux, sept enfants et un grand nombre de connaissances.

COMMERCE

LA LOI DU TABAC.

Les restrictions imposées au commerce de tabac par la loi de la dernière session ont créé un certain malaise chez les producteurs, les marchands et les fumeurs, à cause de l'incertitude où l'on est sur la manière dont cette loi doit être mise en force.

On admet que le tabac, étant un objet de luxe dont on peut se passer même avec avantage, est un article sur lequel il est juste de prélever un impôt. Or il est facile de comprendre que le commerce des articles sujets à l'impôt ne peut plus être un commerce libre et sans entraves. Il faut bien que le gouvernement le surveille, le régularise, en connaisse l'étendue. C'est la conséquence nécessaire de l'impôt.

Si nous sommes bien informés, le gouvernement s'occupe en ce moment d'une organisation plus complète pour donner effet aux dispositions de cette loi. Un ordre en Conseil du 18 décembre dernier oblige tous ceux qui ont du tabac en feuilles en main, (importé ou produit dans le pays,) avant la passation de cet acte, 22 mai 1863, et encore en main, d'en faire un retour au Bureau du Revenu de leur division respective, avant le premier Février prochain. A cette époque le gouvernement devra donc savoir la quantité de tabac brut alors dans le Canada, et entre les mains de qui il se trouvera.

Ensuite tous les achats et les ventes devront être également connus des officiers du gouvernement, et voici le mode d'action prescrit par la loi et les règlements officiels à cet effet.

Le producteur ou le possesseur de tabac en feuille, ne pourra vendre cet article qu'à des marchands licenciés ou à des manufacturiers licenciés.

Le gouvernement nommera dans chaque paroisse un maître de poste (qui ne devra pas être lui-même un marchand de tabac, d'après la 119 clause de l'acte 31 Viet. chap. 8) pour donner des licences et percevoir les droits sur le tabac en feuilles ou brut. Dans les paroisses ou villes où il y a un percepteur du Revenu, les licences se donneront à son bureau, et les droits y seront perçus.

Le marchand qui voudra avoir une telle licence pour faire le commerce de tabac brut devra en faire la demande par écrit sur une forme prescrite par le département du Revenu. Quand il fera un achat de tabac, il devra passer chez le maître de poste ou chez le percepteur du revenu, selon le cas, pour payer les droits, (5 centins par livre si c'est du tabac canadien, et 10 centins si c'est du tabac importé). Alors il recevra de l'officier un permis d'entrer dans son magasin la quantité sur laquelle il aura ainsi payé les droits. Il devra tenir un compte de ce qu'il recevra ainsi et des ventes qu'il en fera subséquemment. Il sera du devoir de l'officier chargé de donner des licences de voir à l'observance de ces formalités et de s'en rendre compte.

Si le producteur ou possesseur de tabac en feuilles, le vend à des manufacturiers licenciés, le manufacturier devra également se pourvoir d'un permis de l'officier pour recevoir cet article dans sa manufacture. Il n'aura pas de droit à payer sur

le tabac brut, mais il devra en faire l'entrée sur son livre de Stock, en présence de l'officier qui certifiera le fait.

Le producteur pourra lui-même vendre son tabac brut en détail, en prenant une licence de marchand de tabac et en payant lui-même les droits entre les mains de l'officier de sa paroisse.

La licence et le permis se donnent gratis.

Tout le tabac qui n'aura pas passé par ces formalités sera sujet à la confiscation.

MARCHES MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés 73½ à 73½
Vendus 73½ à 73½
Four argent achetés à 76½
Change sur New-York vendu à 77½
Traites d'or, ½ à ½ d'eset
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés 55 à 60.
Argent acheté 4½ à 4½, vendu 4 à 4½
Change sterling 9 à 9½
Or ouvert à 135½, fermé à 136½

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques
et St. Frs.-Xavier.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Montréal, 21 Janv.

Boeuf, 1ère qualité.....	\$7.00 à 8.00
" 2e et 3e qualité.....	5.00 à 7.00
Vaches à lait.....	20.00 à 30.00
" extra.....	30.00 à 50.00
Veaux, 1ère qualité.....	9.00 à 10.00
" 2e qualité.....	5.00 à 9.00
" 3e qualité.....	3.00 à 5.00
Moutons, 1ère qualité.....	4.00 à 5.00
" 2e qualité.....	3.00 à 4.00
Agneaux, 1ère qualité.....	4.00 à 5.00
" 2e qualité.....	3.00 à 4.00
Cochons, 1ère qualité.....	6.00 à 8.00
" 2e qualité.....	5.00 à 6.00
Foin, 1ère qualité.....	\$12.00 à \$13.00
" 2ème ".....	\$10.00 à \$12.00
Paille, 1ère qualité.....	\$8.00 à \$10.00
" 2ème ".....	\$6.00 à \$8.00

MARCHÉ BONSECOURS.

Corrigé expressément pour la "Minerve" par le
Clere du Marché.

Montréal, 21 janv

	S	D	S	D
FARINE—De Blé 4 quins.....	13	6	@	14 0
d'Avoine mts.....	14	0	@	15 0
Blé d'Inde.....	10	0	@	10 6
Sarrasin.....	12	6	@	13 0
GRAINS—Blé 4 minot.....	6	0	@	0 0
Pois.....	6	0	@	6 3
Orge.....	4	6	@	5 0
Avoine 40 lb.....	2	9	@	3 0
Sarrasin 40 lb.....	3	0	@	3 6
Lin.....	8	0	@	8 6
Mil.....	8	6	@	9 0
Blé d'Inde.....	5	0	@	5 3
LÉGUMES—Patates, poche.....	2	0	@	2 6
Fèves minot.....	0	0	@	0 0
Oignons 4 tresse.....	0	0	@	0 5
LAITIÈRE—Grais frais 4 doz.....	1	1	@	1 3
Beurre frais 4 lb.....	1	3	@	1 6
Beurre salé.....	1	1	@	1 3
DIVERS—Sucre d'érable 4 lb.....	0	44	@	0 6
Miel.....	0	6½	@	0 7
Saindoux.....	10	0	@	1 0
Lard frais 4 100 lb.....	45	0	@	50 0
Beuf.....	20	0	@	25 0
Lièvres 4 couple.....	1	3	@	1 6
VOLAILLE—Dindes 4 couple.....	12	0	@	15 0
Dindes jeunes.....	10	0	@	12 0
Oies.....	7	6	@	10 0
Canards.....	3	6	@	5 0
Poules.....	3	0	@	4 0
Poulets.....	2	6	@	4 0
GIBIERS—Canards sauvages.....	2	6	@	3 0
Pleviers 4 couple.....	0	0	@	0 0
Bécassines.....	0	0	@	0 0
Cos de bruyères.....	0	0	@	0 0
Pigeons.....	1	0	@	1 3
Perdrix.....	3	6	@	4 0
Tourtes 4 doz.....	0	0	@	0 0

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ANTOINE TÉTRO FILS, de la paroisse de Contrecoeur, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, JEUDI le ONZIÈME jour de FEVRIER prochain à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU

Syndic Officiel.

Montréal, 18 janvier, 1864.—ds C 4.

AVIS SPECIAL.

SIROP COMPOSÉ DE JAMES I. FELLOWS
ST. JEAN, N.-B.

On sait depuis longtemps que l'arsenic donne au teint la blancheur de la cire et aux traits un ovale gracieux, et on s'en sert encore dans plusieurs pays à cause de ces propriétés mêmes. Toutefois on ne saurait faire usage d'arsenic sans encourir de grands dangers, parce qu'après avoir contracté l'habitude d'en boire, on s'expose à ressentir une réaction fatale en discontinuant, et si l'on continue, on abrège sa vie. L'embonpoint que prend la chair par l'usage que l'on fait du SIROP COMPOSÉ DE FELLOW est dû seulement à l'influence fortifiante qu'il exerce sur le système nerveux. Il crée une action salutaire sur tous les organes du corps nécessaires à l'existence, en aidant la nature dans la construction et le développement de la charpente humaine, qu'à son parfait complément, et en permettant au corps d'accomplir ses fonctions avec vigueur. Son emploi est sûr et sans danger. On peut le discontinuer sans préjudice pour la santé et sans effet désagréable.

Vendu chez tous les Apothicaires. Prix, \$1.50 la bouteille ou 6 pour \$7.00.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B.

FRANCIS CUNDILL & Cie,
Agents en Gros,
280—à la C. E. ds 31, Rue Lemaitre, Montréal

A VENDRE

UN PETIT ORGUE POUR ÉGLISE, EN BON ORDRE.

"Dulceana Stop," par Warren. On peut le voir chez le soussigné, salles No. 361, Rue Notre-Dame. Prix, \$200.

JOHN J. ARNTON.

11 janvier—3 C d



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à faire construire 4 sections de la ligne.

Les sections Nos. 1 et 2 comprennent environ 40 milles, à partir d'une jonction du Grand Tronc de Chemin de Fer, près de la Rivière du Loup, et chaque section sera d'environ 20 milles de longueur.

La section No. 3 sera d'environ 26 milles de longueur, et est située entre le côté Est de la rivière Restigouche jusque près de Dalhousie dans le Nouveau-Brunswick.

La section No. 4 sera d'environ 21 milles de longueur, et est située entre Amherst et la rivière Phillip dans la Nouvelle-Ecosse.

Les plans et profils avec le devis et les conditions du contrat seront exhibés aux bureaux des Commissaires à Ottawa, Rivière du Loup, Dalhousie, St. Jean et Halifax, le et après le ONZE JANVIER, 1869, et des SOUMISSIONS scellées adressées "aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial," seront reçues à leur bureau à Ottawa, jusqu'à QUATRE heures du HUIT FÉVRIER, 1869.

A. WALSH,
EDW. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
WILLIAM F. COFFIN,

N. B.—Des soumissions seront sous peu demandées pour d'autres sections de la ligne, aussitôt que les plans seront suffisamment avancés
Ottawa, 19 Décembre 1868.—90 A s & C

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

No. 595.

HENRIETTA WOLFF,

Demanderesse,

vs.

BENJAMIN WOLFF,

Défendeur.

Avis est par le présent donné que la Demanderesse a, le vingt-huitième jour de Décembre dernier, instituée la présente action en séparation de biens contre son mari le Défendeur,

CARTER & HATTON,

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 11 janvier 1869.—m A C 3

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
ELIE MIGNERON, commerçant de Ste. Adèle,
comté de Terrebonne, FAILLI.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 13, rue St. Sacrement.

Montréal, 13 janvier 1869.—ds C 4

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JEAN ADOLPHE DESJARDINS et CHARLES AUGUSTE QUEVILLON, tous deux médecins et marchands droguistes de la cité de Montréal, et y faisant ci-devant affaires sous la raison sociale de Desjardins et Quevillon, et chacun d'eux tant personnellement que comme associés et marchands droguistes sous les noms de Desjardins et Quevillon, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de Février prochain, à dix heures du matin, ou aussitôt que ne pourra être entendu, les soussignés demandant à la Cour leur décharge, en vertu du dit

JEAN ADOLPHE DESJARDINS,
CHARLES AUGUSTE QUEVILLON,
Par leur Avocat ad litem,
ARTHUR DESJARDINS.
Montréal, 1er décembre 1868—31 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JAQUES, TRACY & CIE, FAILLIS.
ET
THOMAS S. BROWN, SYNDIC.

Avis du syndic est par le présent donné que les soussignés ont déposé un acte de composition et de décharge à eux accordé par leurs créanciers et que le VINGT-SIX de FÉVRIER prochain, ils s'adresseront à la dite Cour, siégeant à Montréal, tant individuellement que comme faisant partie de la société de JACQUES, TRACY & CIE, pour la confirmation du dit acte de décharge.

GEORGE EDOUARD JAQUES, Senior,
WILLIAM HENRY JAQUES,
Par A. W. ROBERTSON,
Leur Procureur ad litem.
Montréal, 16 décembre 1868—33 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JOSEPH N. DUHAMEL, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le soussigné fera application devant la dite Cour à l'effet d'obtenir une décharge, en vertu du dit acte et ses amendements.

JOSEPH N. DUHAMEL,
Par M. GARAUULT,
Proc. ad litem.
Montréal, 23 décembre 1868—1 C dm.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

PATRICK MURPHY, de Montréal, marchand-tailleur, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à dix heures et demie du matin, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, les Avocats soussignés demanderont à la dite Cour la décharge du dit failli, en vertu des dits actes.

KELLY & DORION,
Avocats du dit failli.

Montréal, 19 novembre 1868—35 dm C

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de

NARCISSE BIRS DESMARTEAU, WILFRID B. DESMARTEAU et AMABLE JODOIN, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que les dits faillis ont déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et que le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur, en vertu du dit acte.

NARCISSE BIRS DESMARTEAU,
WILFRID B. DESMARTEAU,
AMABLE JODOIN,
Par CARTIER, POMINVILLE & BÉTOURNAY,
Procureurs ad litem.
Montréal, 24 décembre 1868—34 C dm

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

HENRY DAVIS et DANIEL HASTY WELSH, ci-devant associés et faisant affaires sous les nom et raison de "Davis, Welsh & Company."

MERCREDI, le Dix-Septième jour de Février prochain, le Soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge, en vertu du dit acte.

HENRY DAVIS,
DANIEL HASTY WELSH,
Par leur Procureur ap litem.
J. J. C. ABBOTT.

Montréal, 2 décembre 1868—31 dm

LA MINERVE

JOURNAL.

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DU VERNAY, FRÈRES,

MONTRÉAL,

NUMÉRO 10, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS :

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00

" SEMI " 4.00

" HEBDOMADAIRE..... 1.00

Payable d'avance